RÉINVENTER LES RELATIONS BELGO-CONGOLAISES

UNE AMBITION DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Pour le Groupe du Vendredi :
NICOLAS BAISE, JONATHAN HOLSLAG, FRANÇOIS TOUSSAINT

Pour Génération Congo :
MADIMBA KADIMA-NZUJI, BLAISE MBATSHI, SYLVAIN MUDIKONGO

RAPPORT À LA FONDATION ROI BAUDOUIN **JUIN 2014**

GENERATION CONGO

GROUPE DU VENDREDI

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
SOUTI
ON
Gbadolite
Bumba
REPUBLIC
OF THE
CONGO
Kisangani
Mbandaka
DEMOCRATIC
REPUBLIC
OF THE CONGO
Goma
KINSHASA
oma
Kikwit
Kananga
Kalemie
ANGOLA
Kolwezi
Lubumb
ZAMBIA

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 3
Remerciements 4
Préambule : pourquoi à nouveau parler des relations belgo-congolaise ? 5
Résumé 8
Quatre principales facettes de la relation belgo-congolaise : mises en perspective 8
18 recommandations pour des relations belgo-congolaises réinventées 11
Une invitation à changer nos mentalités et à passer à l'action 12

1 Les relations diplomatiques et gouvernementales 15
1.1 Revue historique des relations belgo-congolaises 16
1.2 Messages clés et principaux constats 19
1.3 Recommandations : Renforcer les relations diplomatiques sur base d'un partenariat stratégique global 22

2 Les relations économiques 25
2.1 Introduction 26
2.2 Le contexte économique de la Belgique 26
2.3 Le contexte économique de la République Démocratique du Congo 27
2.4 L'évolution des relations économiques entre la Belgique et la RDC 28
2.5 Axes de reconstruction des relations économiques bilatérales belgo-congolaises 32
2.6 Recommandations : redynamiser les échanges économiques belgo-congolais autour d'un espace d'intérêts communs 33

3 Les échanges culturels 37
3.1 Introduction 38
3.2 La culture comme levier de renforcement de relations bilatérales 38
3.3 S'appuyer sur nos acquis en matière d'échanges culturels belgo-congolais 39
3.4 Recommandations : renforcer les échanges culturels comme élément distinctif de la relation belgo-congolaise 40

4 Les échanges humains 43
4.1 Les enjeux des échanges humains entre la Belgique et la RDC : perception, mesure et intérêt 44
4.2 Ceux qui voyagent : les flux migratoires 45
4.3 Ceux qui restent : les diasporas 45
4.4 La coopération universitaire entre la Belgique et la RDC 47
4.5 Recommandations : renforcer les échanges humains en restructurant l'espace commun belgo-congolais 48

Conclusion 50
Notes 52
Bibliographie 54
A propos des auteurs 56
Colofon 57

REMERCIEMENTS

Ce rapport est le fruit de riches échanges entre les membres du Groupe du Vendredi et de Génération Congo, mais il s'appuie également sur les perspectives partagées par de nombreux interlocuteurs actifs dans diverses facettes des relations belgo-congolaises que nous avons eu l'occasion de rencontrer tout au long de sa réalisation.

En particulier, nous tenons à remercier très chaleureusement Kathryn BRAHY, Georges DALLEMAGNE, Patrick DE WOLF, Touria EL GLAOUI, Amaury FASTENAKELS, Hans HOEBEKE, Paul KERSTENS, Eric de LAMOTTE, Michel LASTSCHENKO, Bernard LEPLA, Jérôme LIPPENS, Guy-Robert LUKAMA, Gisèle MANDAILA, Abdon MUNGA, Djo MUNGA, Vitshois MWILAMBWE BONDO, Jérôme ROUX, Michael SAKOMBI, Patrick SOHIER, Jean STEFFENS, Thomas STEVENS, Dominique STRUYE de SWIELANDE, Alexis THAMBWE-MWAMBA, Maddy TIEMBE, Brain TSHIBANDA, David VAN REYBROUCK, Jean-Louis WILKIN, Arnaud ZACHARIE.

Enfin, nous remercions vivement la Fondation Roi Baudouin, et toute son équipe, pour son soutien considérable et la confiance qu'elle a accordée à notre projet.

PRÉAMBULE :

POURQUOI À NOUVEAU PARLER DES RELATIONS BELGO-CONGOLAISES ?

En avril 2013 se lançait à Bruxelles le Groupe du Vendredi, rassemblant des jeunes Belges souhaitant débattre des grands enjeux de notre société. Parallèlement, à Kinshasa, le think-tank Génération Congo se structurait autour de jeunes Congolais souhaitant contribuer au développement de leur pays, en réfléchissant aux voies et moyens pour en faire un pays émergent. Deux groupes de jeunes engagés dans la société dans laquelle ils vivent, la volonté d'échanger autour des enjeux stratégiques de nos deux pays et des liens d'amitiés : il n'en fallut pas plus pour que l'idée de ce rapport émerge.

Et pourtant, durant ce trajet de plus d'un an, combien de fois nos interlocuteurs et nous-mêmes ne nous sommes pas posés cette question : pourquoi à nouveau parler des relations belgo-congolaises ? Pourquoi vous, les Belges, avez-vous toujours besoin de parler du Congo ? Pourquoi vous, les Congolais, ne pouvez-vous pas enfin oublier la Belgique pour vous tourner vers les pays émergents et les partenariats Sud-Sud ?

La question est légitime au vu du bilan de près de 150 ans de relations communes. La fin de l'époque coloniale a-t-elle véritablement permis de sortir d'une relation et d'une mentalité d'évolué-évoluant ? Des dizaines de programmes de coopération au développement ont-ils vraiment permis d'améliorer le quotidien des Congolais ? L'influence diplomatique belge sur la question congolaise a-t-elle permis d'éviter 20 ans de guerre dans l'Est de la RDC ? La RDC a-t-elle pu et su s'appuyer sur la présence économique belge historique pour développer son infrastructure et son industrie ? Force est de constater que, pour beaucoup, la réponse à ces questions est négative. Faut-il dès lors encore espérer quelque chose des relations belgo-congolaises ?
Nous nous sommes forgés la conviction que, oui, il y a un intérêt pour deux groupes de jeunes belges et congolais d'élaborer ensemble leur vision pour le futur des relations belgo-congolaises, et ce, pour trois raisons. Premièrement, il y a une opportunité de s'appuyer sur les jeunes générations pour construire une relation objectivée et décomplexée ; deuxièmement, nous croyons dans la possibilité de construire des relations win-win qui s'appuient sur l'alignement des intérêts stratégiques de la Belgique et de la RDC ; troisièmement, nous pensons qu'il est encore temps de bâtir sur la connaissance mutuelle des deux pays qui est un atout distinctif dans les relations entre Belges et Congolais.

1. S'appuyer sur les jeunes générations pour construire une relation objectivée et décomplexée

Les relations entre la Belgique et le Congo (RDC), et leurs peuples, sont complexes. Elles s'inscrivent dans l'héritage d'un lourd passé colonial et postcolonial, qui a associé Belges et Congolais pour le meilleur et pour le pire. Elles sont souvent empreintes de sentiments forts et très variés : nostalgie, reconnaissance, colère, rancune, amitié, espoir, culpabilité, etc. En particulier, il est frappant que beaucoup de nos interlocuteurs très impliqués

dans les relations belgo-congolaises nous confirment qu'un sentiment paternaliste reste très présent. Même si les perceptions évoluent, et certains considèrent que le cinquantième anniversaire de l'indépendance du Congo a permis de marquer un tournant important, cela reste à notre sens un enjeu majeur : peut-on construire des relations objectivées si le Belge se considère ou est considéré toujours comme le "noko" (oncle) du Congolais ? Même si l'appellation peut sembler sympathique et affectueuse, elle entretient ce sentiment paternaliste évoqué ci-dessus.

Il s'agit d'un contexte que les nouvelles générations n'ignorent pas, mais qui doit être dépassé. Or s'appuyer sur les jeunes générations constitue une opportunité de construire une relation objectivée et décomplexée, une relation d'adultes. Plusieurs générations séparent les trentenaires d'aujourd'hui de l'époque coloniale. Ces jeunes générations qui ont grandi avec le développement de l'Internet et de la téléphonie mobile sont aujourd'hui connectées aux mêmes réseaux sociaux globaux. En Afrique, ces jeunes entendent que l'Afrique sera le continent du XXIème siècle, et ils veulent être des acteurs de premier plan de ce projet. En Occident, la Génération Y[1] a beaucoup voyagé et questionne le monde dans lequel nous vivons, développant ainsi son sens civique, sa conscience du monde et la volonté de le changer.

Sans entrer plus en avant dans le débat de la caractérisation sociologique des jeunes générations occidentales et africaines, mais en nous appuyant sur nos propres expériences et tout en étant conscient aussi des réalités dans lesquelles de nombreux jeunes doivent survivre en RDC, il nous semble clair qu'il y a chez les jeunes générations un terreau favorable au développement de nouvelles formes objectivées et décomplexées de relations.

Allant dans ce sens, un jeune entrepreneur belge actif en RDC nous indiquait que quand un Congolais l'interpelle comme "noko" (oncle), il lui propose plutôt de l'appeler "ndeko" (frère ou cousin). Peut-être est-ce une bonne manière de se positionner, enfin, d'égal à égal, tout en gardant la conscience du lien historique et affectif ?

2. Construire des relations win-win qui s'appuient sur l'alignement des intérêts stratégiques de chacun

Des relations saines et durables entre la Belgique et la RDC, entre Belges et Congolais, ne pourront se construire que sur la base d'un alignement des intérêts de chacun (Etats, organisations ou individus). Nous sommes convaincus de la nécessité d'établir une véritable vision stratégique et dépassionnée de la relation entre nos deux pays : que veut-on construire ensemble ? Comment cela peut-il répondre aux attentes des Belges et des Congolais ? Les réponses à ces questions doivent permettre d'établir des relations bénéfiques pour chacun.

Le préalable à une telle démarche est évidemment de comprendre les enjeux stratégiques de chacune des parties, afin de pouvoir identifier ensuite les alignements d'intérêts possibles. Chaque individu ou organisation impliqué dans une relation bilatérale adopte cette logique. Celle-ci est également applicable à l'échelle des Etats. Nous nous plions donc volontiers à l'exercice d'identification des principaux enjeux stratégiques de la Belgique et de la RDC. La suite du rapport évoquera un certain nombre d'alignements d'intérêts que nous avons identifiés sur les plans diplomatique, économique, culturel et humain.

La Belgique fait face à des enjeux politico-économiques stratégiques importants, décrits notamment dans le premier rapport du Groupe du Vendredi[2]. La remise en cause de l'ordre géostratégique mondial avec le déplacement du pouvoir vers les économies émergentes provoque des incertitudes politiques, économiques et sécuritaires. Très exposée au commerce international et à la construction européenne – et donc à une éventuelle dé-mondialisation -, l'économie belge est à la recherche de nouveaux leviers de croissance, indispensables pour pérenniser ses entreprises et financer l'Etat (sécurité sociale, enseignement, infrastructures, etc.). La faiblesse de la croissance européenne, moteur important de l'économie belge, est un défi majeur au vu du tissu économique principalement

composé de petites et moyennes entreprises qui se voient obligées de chercher la croissance dans des régions plus lointaines. Outre la croissance économique, nous pouvons encore citer : la lutte contre le chômage (en particulier l'emploi industriel), la compétitivité, la stabilisation institutionnelle, l'enseignement, l'innovation, etc.

De son côté la RDC fait également face à des défis de taille. La situation sécuritaire, toujours perturbée par des milices armées, doit être stabilisée de façon durable, les acquis démocratiques restent fragiles et la trajectoire devant mener au développement économique et social doit encore s'affiner[3]. En particulier, il s'agit pour la RDC de sortir de cette "malédiction des ressources"[4] qui ont entraîné tant de convoitises et de transformer le gigantesque (et éternel) potentiel de ses ressources naturelles en retombées tangibles pour sa population en matière d'éducation, de santé et d'infrastructures. L'installation d'une paix durable, la consolidation de la démocratie et la planification économique sont certainement les principaux défis qui impacteront le devenir du pays dans un futur plus ou moins immédiat. Alors seulement, avec ses 2,3 millions de km², ses 70 millions d'habitants, ses immenses ressources naturelles ainsi que ses 9 frontières africaines, la RDC pourra devenir ce "cœur battant" de l'Afrique qu'elle est en droit de revendiquer.

Nous le constatons, les défis de la Belgique et la RDC sont de taille et leur sont propres. Les relations belgo-congolaises ne peuvent nullement ambitionner d'être une réponse unique et magique à l'ensemble de ceux-ci. Mais il nous semble que des alignements d'intérêts sont évidents et que c'est sur ceux-ci qu'il faut s'appuyer pour réinventer des relations belgo-congolaises objectives et pragmatiques.

3. Bâtir sur la connaissance mutuelle des deux pays… tant qu'il est encore temps

Il est indéniable que l'histoire commune entre la Belgique et le Congo s'est accompagnée d'une importante connaissance mutuelle de la situation des deux pays. Dans certains cas, cette connaissance est formalisée, par exemple dans la littérature scientifique ou journalistique, ou encore dans les nombreuses collections et publications du Musée Royal de l'Afrique centrale à Tervuren. Bien souvent, elle est très informelle, découlant des expériences et récits des milliers de Belges ayant vécu ou vivant en RDC et des milliers de Congolais ayant vécu ou vivant en Belgique.

Néanmoins, cette connaissance commune s'effrite à mesure que l'axe Belgique – Congo se déforce (nous reviendrons en détail sur ces aspects dans la suite du rapport). Le nombre de Belges vivant en RDC s'est fortement réduit ; la Belgique n'est plus la principale porte d'entrée des Congolais pour les études et les voyages ; les échanges économiques et les investissements belges en RDC se raréfient ; de nouveaux partenaires, l'Afrique du Sud et la Chine en tête, prennent une place prépondérante sur les terrains diplomatiques et économiques pour la RDC.

Malgré cet effritement, la connaissance mutuelle reste selon nous encore un élément très distinctif de la relation belgo-congolaise par rapport à d'autres relations bilatérales que la Belgique ou le Congo peuvent avoir. Quel autre pays occidental que la Belgique a une connaissance et un intérêt aussi développé pour la RDC ? Vice-versa, quel autre pays africain a une connaissance et des attaches aussi prononcées avec la Belgique ? Il nous semble donc essentiel de s'appuyer, tant qu'il est encore temps, sur ce patrimoine et de l'entretenir au service de l'élaboration de relations bilatérales belgo-congolaises plus modernes et décomplexées.

C'est donc sur base de cette conviction que, oui, il y a un intérêt pour deux groupes de jeunes belges et congolais d'élaborer ensemble leur vision pour le futur des relations belgo-congolaises, que ce rapport a été réalisé. Il est le fruit de riches échanges entre membres du Groupe du Vendredi et de Génération Congo, mais également avec de nombreux interlocuteurs actifs dans diverses facettes des relations belgo-congolaises. Diplomates, entrepreneurs, hommes politiques, artistes, coopérants, professeurs, chercheurs, journalistes, citoyens, tous ont contribué à faire mûrir la réflexion qui a conduit à ce rapport. Nous les en remercions vivement.

RÉSUMÉ

Partant de la conviction qu'une nouvelle forme de relation belgo-congolaise peut être envisagée, sur une base objective, décomplexée et répondant aux intérêts stratégiques de chacun, notre analyse se concentre sur quatre facettes de la relation belgo-congolaise : les relations diplomatiques et gouvernementales, les relations économiques, les échanges culturels et les échanges humains.

Sur chacune de ces facettes, nous mettons d'abord en perspective l'état des lieux que nous en faisons et formulons ensuite une série de recommandations pour réinventer les relations belgo-congolaises.

QUATRE PRINCIPALES FACETTES DE LA RELATION BELGO-CONGOLAISE : MISES EN PERSPECTIVE

1. Relations diplomatiques : un contexte favorable à l'établissement d'un partenariat stratégique

Depuis l'accession du Congo à l'indépendance en 1960, les relations diplomatiques entre la Belgique et la RDC ont évolué en dent de scie, alternant régulièrement le chaud et le froid. Au cours des dernières années, les déclarations très controversées du Chef de la Diplomatie belge, Karel De Gucht, en 2008 sur « la gestion du pays par les élites congolaises et sur le droit de regard moral de la Belgique sur la manière de dépenser l'argent de la coopération », jettent un nouveau froid sur les relations diplomatiques entre les deux pays, entraînant notamment le rappel par Kinshasa de son Ambassadeur à Bruxelles.

Cet épisode est rapidement suivi par une volonté commune de la Belgique et de la RDC de normaliser des relations que chacun souhaite désormais «adultes» et «équilibrées». Le travail de réchauffement diplomatique qui s'en suit permet une visite royale en juin 2010 dans un climat apaisé à l'occasion des festivités du 50ème anniversaire de l'Indépendance du Congo. Malgré les critiques de la Belgique sur l'organisation des élections en 2011, le réchauffement se poursuit. La Belgique montre son intention de vouloir rester dans le jeu à Kinshasa dans un contexte de montée de nouvelles puissances, Chine et Afrique du Sud en tête (reflété notamment dans la construction d'une nouvelle ambassade). Elle semble orienter ses efforts diplomatiques sur les terrains militaire (formation de bataillons ayant participé aux opérations face au M23) et économique (nomination de conseillers économiques, plan Marshall).

Nous tirons trois constats des évolutions récentes des relations diplomatiques belgo-congolaises :

- Des intérêts mutuels à maintenir des relations bilatérales fortes : pour la RDC, il s'agit de pouvoir tirer profit de l'intérêt de la Belgique pour la question congolaise et de sa sollicitation dans

les cénacles internationaux ; pour la Belgique, il s'agit de renforcer un de ses principaux leviers de rayonnement diplomatique et d'en percevoir les dividendes.

- Le rôle majeur joué par la coopération militaire dans la relance des relations bilatérales : le Programme de Partenariat Militaire (PPM) qui a notamment conduit à la formation de trois bataillons des FARDC, dont l'un a participé aux combats conduisant à la victoire contre le M23, et à la rénovation de leurs camps, est une illustration selon nous réussie de l'approche 3D (Défense, Diplomatie, Développement) qui a été longtemps prétendument utilisée mais sans réel résultat.
- Des relations diplomatiques souffrant d'une absence de vision stratégique : les trois principaux axes de la relation bilatérale belgo-congolaise, la coopération au développement, la diplomatie économique et la coopération militaire, doivent bénéficier d'une vision plus intégrée et globale.

Le tournant dans lequel la RDC se trouve dans sa quête d'émergence, les intérêts mutuels de la Belgique et la RDC à maintenir des relations fortes et le réchauffement récent des relations diplomatiques forment un contexte qui nous paraît favorable à l'établissement d'un partenariat stratégique entre les deux pays. Dans cette perspective, la RDC a un rôle majeur à jouer en s'assurant que ces relations stratégiques avec la Belgique lui permettent d'affirmer sa vision d'être un acteur régional de premier plan, choisissant ses partenaires sur base de ses défis propres et d'objectifs précis.

2. Des relations économiques belgo-congolaises à reconstruire

La Belgique et la RDC sont deux économies bien différentes. Les défis auxquels elles sont confrontées diffèrent eux-aussi. Néanmoins, dans un contexte où les entreprises belges sont en recherche de nouveaux leviers de croissance et où le développement économique de la RDC devra s'appuyer sur des partenaires solides, nous sommes convaincus qu'un "win-win" économique est possible.

La Belgique, touchée par la crise initiée en 2008, a finalement mieux résisté que la plupart des autres pays de la zone euro en matière de croissance. Néanmoins, les défis sont majeurs, notamment la croissance, la compétitivité, la lutte contre le chômage et la stabilisation institutionnelle.

Pour la RDC, de trop nombreuses années de conflits et une gouvernance embryonnaire ont fait perdre de précieuses années au pays. Mais une dynamique positive semble s'engager. Alors que la lutte contre les groupes rebelles s'accentue, les indicateurs macro-économiques s'améliorent, en particulier la croissance du PIB (appuyée par la forte demande en matières premières des pays émergents) qui est de 6% en moyenne depuis 2007 et a atteint 8.2% en 2013. Des réformes structurelles ont également été engagées (introduction de la TVA, bancarisation de la paie des fonctionnaires, introduction du droit OHADA, etc.). Néanmoins, les défis auxquels la RDC fait face sont encore nombreux et déterminant de son émergence économique, qui devra s'appuyer sur un cercle vertueux de type : augmentation des emplois formels, croissance des revenus des populations et des recettes fiscales, pour permettre de réinvestir dans de nouveaux secteurs d'activités et de sortir de la dépendance envers l'aide et les matières premières.

Les échanges économiques entre la Belgique et la RDC se sont fortement dégradés depuis 1960 et seuls quelques acteurs belges historiques sont encore présents. On note néanmoins quelques nouveaux arrivants, tant du côté belge au Congo que du côté congolais en Belgique.

Dans ce contexte, nous identifions trois axes principaux de reconstruction des relations économiques :

- La définition commune d'une approche sectorielle pour la création de co-entreprises, s'appuyant sur les secteurs d'expertise de l'économie belge et sur les besoins de l'économie congolaise ;
- Soutenir l'implication de la diaspora congolaise de Belgique dans le développement de la RDC, par la mobilisation de compétences et de moyens d'investissements ;

- Collaborer dans la mise en œuvre d'un marché de capitaux en RDC, dans un contexte où l'accès au financement sera critique et où l'expertise technique (Groupe Euronext par exemple), la présence d'opérateurs économiques historiques, la compréhension du vivier économique congolais positionne la Belgique comme partenaire potentiel de la RDC dans un tel projet.

3. Echanges culturels : levier distinctif de renforcement des relations belgo-congolaises

La culture joue un rôle fondamental dans toute société et son développement. Elle est un contre-pouvoir et questionne notre société, elle est porteuse de rêves, elle est fédératrice en participant à la définition de nos identités. En appliquant ces fonctions à des relations entre peuples, la culture devient source d'échanges, d'ouverture, de compréhension et de respect mutuels ; elle permet d'élaborer une identité commune.

Bien que des relations bilatérales entre Etats peuvent s'envisager sur une base purement économique, diplomatique, ou encore sécuritaire et militaire, nous ne le concevons pas dans le cas des relations Belgique – Congo. Ce serait en effet se priver d'un des principaux éléments distinctifs de notre relation bilatérale. En effet, alors que les secteurs culturels belges et congolais connaissent des défis importants (financement, indépendance, mobilisation des publics, rayonnement international, ...), nous pensons que les échanges culturels peuvent aider à les surmonter. Or nous pouvons nous appuyer sur un certain nombre d'acquis en matière d'échanges culturels, que ce soient des initiatives visant à stimuler la création ou la diffusion artistique en RDC, en Belgique ou ailleurs. Ces acquis en matière d'échanges culturels sont un élément distinctif de la relation bilatérale belgo-congolaise. Pour la Belgique, comme pour la RDC, l'intensité de ce type d'échanges avec d'autres pays n'est pas quelque chose de courant. Les consolider permettra aux secteurs culturels et artistiques belge et congolais de renforcer leur rôle de questionnement et de contre-pouvoir, créateur de rêves et fédérateur.

4. Echanges humains : le socle de la relation belgo-congolaise

Que ce soit par le biais de flux migratoires (ceux qui voyagent) ou des diasporas (ceux qui restent), les échanges humains constituent le socle de la relation belgo-congolaise, sur lequel d'autres formes d'échanges (diplomatiques, économiques, culturels...) se bâtissent.

La présence de Belges en RDC a été fortement réduite depuis l'indépendance, mais la RDC reste une des trois premières destinations des Belges en Afrique (avec l'Afrique du Sud et le Maroc). Il s'agit principalement d'une migration économique bâtie sur l'envie de saisir plus d'opportunités.

Inversement, la présence congolaise en Belgique n'a cessé de croître depuis l'indépendance du Congo. Les étudiants ont constitué la première vague d'immigration, la métropole cherchant à constituer une élite congolaise. La deuxième vague post-indépendance sera celle des nantis, des travailleurs des agences de l'Etat, des hommes d'affaires, des touristes, des aventuriers et de ceux qui espèrent une vie meilleure. Enfin, à partir des années 90, la paupérisation et l'échec du régime de Mobutu poussent vers la voie de l'exil économique et politique de nombreux congolais. Pour le Congolais resté au pays, le "Belgicain" (personne d'origine congolaise établie en Belgique) est perçu comme un nanti. Pourtant, les primo-arrivants ont du mal à s'intégrer, et même si la seconde génération s'intègre mieux, le plafond de verre reste important. Malgré cette réalité, le Congolais en Belgique est celui vers qui s'adressent toutes les demandes financières.

18

RECOMMANDATIONS POUR DES RELATIONS BELGO-CONGOLAISES RÉINVENTÉES

1. Renforcer les relations diplomatiques sur base d'un partenariat stratégique global

R1. Mettre en place un groupe informel de coordination diplomatique (« le BC8 »), soutenu par une architecture technique, afin d'établir et évaluer l'atteinte d'objectifs stratégiques communs ;

R2. Susciter l'intérêt des jeunes classes politiques belge et congolaise pour la relation entre les deux pays, par la rencontre régulière de jeunes parlementaires belges et congolais ;

R3. Accroître le financement de la coopération en direction de projets de développement répondant aux objectifs stratégiques des deux pays ;

R4. Utiliser d'avantage la coopération militaire comme levier pour des actions de développement social et économique, en bâtissant sur le succès de l'approche 3D appliquée récemment ;

2. Redynamiser les échanges économiques belgo-congolais autour d'un espace d'intérêts communs

R5. Renforcer les lieux d'échanges entre entrepreneurs belges et congolais ;

R6. Créer un bureau d'aide et d'accompagnement aux entrepreneurs belges et congolais souhaitant collaborer ;

R7. Identifier les secteurs de coopération économique prioritaires afin de proposer des appels à projets belgo-congolais aux entreprises ;

R8. Collaborer dans la mise en place d'un climat des affaires plus favorable, en mettant notamment à disposition de l'Etat congolais des expertises en matières juridiques ou attraction d'investisseurs ;

R9. Collaborer dans la mise en œuvre de canaux de financement innovants en RDC, notamment un marché des capitaux, mobilisation de l'épargne de la diaspora, fonds de financement de PME ;

3. Renforcer les échanges culturels comme élément distinctif de la relation belgo-congolaise

R10. En matière de création artistique, renforcer la mise en relation d'artistes occidentaux et africains, belges et congolais, afin qu'ils puissent se nourrir de leurs potentiels de créativité respectifs ;

R11. En matière de diffusion artistique, soutenir la programmation d'artistes belges et congolais en RDC, en Belgique et sur la scène internationale plus large ;

R12. Soutenir la RDC dans son ambition de rayonnement culturel international, en Afrique et au-delà, par le développement d'une industrie notamment musicale ou cinématographique ;

R13. Favoriser l'émergence d'un marché de l'art africain et congolais en particulier, en s'appuyant sur la place respectable que tient la Belgique sur la carte mondiale de l'art contemporain ;

4. Renforcer les échanges humains en restructurant l'espace commun belgo-congolais

R14. Augmenter la mobilité des personnes entre la Belgique et la RDC, en réduisant les barrières relatives aux procédures et coûts des visas, ainsi qu'aux coûts des transports aériens ;

R15. Formaliser les rencontres, de toute nature, entre Belges et Congolais (jumelages, rencontres de jeunes, échanges universitaires,...) et créer un Institut des Relations belgo-congolaises ;

R16. Renforcer le rôle actif et constructif de la diaspora congolaise dans le développement de la RDC ;

R17. Focaliser le développement du capital humain et la coopération universitaire sur les besoins de développement de la RDC (énergie, agriculture, infrastructures) et son ouverture au monde ;

R18. Exploiter les nouveaux médias et divertissements – deux téléréalités : une belge diffusée au Congo et une congolaise diffusée en Belgique.

UNE INVITATION À CHANGER NOS MENTALITÉS ET À PASSER À L'ACTION

Non seulement nous avons la conviction qu'une nouvelle forme de relation belgo-congolaise peut être envisagée, dans une logique objectivée et "gagnant-gagnant", mais le moment nous paraît aussi particulièrement opportun au vu de l'alignement de différents facteurs : l'émergence économique est en train de devenir une réalité dans un certain nombre de pays africains – suscitant l'enthousiasme dans tout le continent, la RDC a franchi une étape cruciale dans la stabilisation du pays avec la déroute du M23, la Belgique est restée engagée sur le terrain congolais et les deux pays peuvent s'appuyer – tant qu'il est encore temps – sur une connaissance mutuelle qui constitue un élément distinctif de leur relation bilatérale. Ce contexte actuel nous semble donc favorable au renforcement de relations belgo-congolaises qui apportent des réponses aux enjeux et intérêts des deux pays.

C'est avec ces convictions que nous formulons une double invitation par ce travail. Premièrement une invitation à changer nos mentalités, et à s'appuyer sur les jeunes générations pour le faire : abandonner une mentalité basée sur une conception encore trop souvent paternaliste, d'évolué-évoluant ; au contraire, évoluer vers une conception moderne, où chacun exprime ses intérêts et cherche un terrain d'entente. Deuxièmement, une invitation à l'action : c'est par des initiatives concrètes, à quelque niveau que ce soit, que l'alignement des intérêts deviendra réalité.

Par ce rapport, notre objectif n'est donc autre que de susciter l'intérêt et le débat et inspirer des nouvelles initiatives. En effet, nous en sommes convaincus, réinventer les relations belgo-congolaises est une ambition d'intérêt stratégique et à la portée des nouvelles générations de nos deux pays.

JUIN 1960
DEPENDANCE
DU CONGO

1 LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ET GOUVERNEMENTALES

1.1 REVUE HISTORIQUE DES RELATIONS BELGO-CONGOLAISES

Les relations diplomatiques entre la Belgique et la République Démocratique du Congo (RDC) sont empreintes d'émotions et ont souvent évolué en dents de scie. Le poids du passé et l'histoire coloniale commune sont pour beaucoup dans cette trajectoire diplomatique qui a parfois plus relevé de considérations irrationnelles que d'une approche rationnelle des rapports entre Etats.

Depuis l'accession du Congo à l'Indépendance, on peut distinguer 5 phases dans l'histoire des rapports diplomatiques entre Bruxelles et Kinshasa.

1.1.1 Les années 1960-1966 : La volonté belge de maintenir le contrôle sur son ex-colonie

Durant cette période, la Belgique tente de garder une influence maximale sur la politique intérieure de son ancienne colonie. Par personnes interposées, elle s'immisce très clairement dans les affaires du Congo nouvellement indépendant. A cette époque, derrière chaque haut responsable congolais, on retrouve « un Conseiller belge »[5].

Les émeutes de juillet 1960 et l'intervention des troupes belges entraînent une première rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Dans le même temps, la Belgique apporte un appui technique et financier décisif à l'Indépendance du Katanga. Par la suite, c'est le changement de position de Bruxelles face à la viabilité d'un Katanga indépendant qui permettra de rétablir les relations avec Léopoldville. La coopération, notamment militaire, s'intensifiera de nouveau et la Belgique jouera un rôle déterminant dans la neutralisation des velléités indépendantistes de plusieurs régions et dans l'anéantissement du chaos qu'elles ont engendré dans le pays dans les années 64-65.

1.1.2 Les années 1966-1981 : L'affirmation de Souveraineté du Zaïre et l'accommodement à Mobutu

Paradoxalement, l'avènement au pouvoir de Joseph Désiré Mobutu (pourtant longtemps adoubé par la Belgique) entraîne la perte de contrôle de la Belgique sur les affaires congolaises. La nationalisation de l'Union-Minière du Haut Katanga (la future Gécamines) déclenche une crise majeure entre la Belgique et le Congo. Mobutu affiche clairement sa volonté de réduire la « tutelle » belge à sa plus simple expression. Par la suite, le processus de Zaïrianisation des entreprises étrangères, engagé en 1973, favorisera encore un peu plus la crispation des relations entre les deux pays. C'est durant cette période que la Belgique perd une bonne partie des postes de commande économiques qu'elle détenait encore (La SEZ[6], Les magasins bon marché[7], etc.). Cependant, pour des raisons géostratégiques et pour défendre les intérêts qui lui restent dans son ex-colonie, la classe politique belge, dans son ensemble, s'accorde sur le fait qu'il faille « ménager » le régime de Mobutu.

1.1.3 Les années 1981-1998 : L'éloignement progressif et le renouvellement des personnels politiques

Malgré la visite du Premier Ministre Wilfried Martens en 1981 durant laquelle il déclara dans un Zaïre en déclin qu' «il aime ce pays, sa population et ses dirigeants », les années 80 marquent une période de crises diplomatiques successives. Pour Bruxelles, le non-paiement de sa dette extérieure par le Zaïre, et pour Kinshasa, une forme de complaisance vis-à-vis de l'opposition zaïroise, sont autant d'éléments d'incompréhension entre les deux capitales. En 1985, la visite royale de Baudouin Ier à l'occasion du 25ème anniversaire de l'Indépendance apparaît comme une embellie dans cette diplomatie de l'émotion où la question lancinante devient de plus en plus de savoir « qui est le plus utile à qui ? ».

L'apogée de ces escalades émotionnelles est sans doute atteinte en décembre 1988 lorsqu'une Délégation zaïroise de « haut niveau » vient à Bruxelles pour un débat public de « clarification » sur les bénéficiaires réels de la coopération belgo-zaïroise. C'est au cours de ce débat télévisé, devant

5 journalistes de la presse belge, que la Délégation zaïroise annonce « en direct » que le Zaïre renonce à la coopération technique belge à partir de 1er janvier 1989.

Les années 1990 actent définitivement le processus de distanciation et d'éloignement. Au Zaïre, les difficultés internes pour maintenir un régime Mobutu plongé dans une laborieuse transition politique, prennent le dessus sur toutes les considérations diplomatiques, fussent-elles avec l'ex-Métropole. En Belgique, une nouvelle génération d'hommes politiques met d'avantage l'accent sur le respect des droits de l'homme et sur la construction des capacités internes des pays africains que sur « les relations historiques et privilégiées ». Il faut également souligner que les conclusions de la Commission sénatoriale sur le Rwanda, et les décisions gouvernementales qui s'en sont suivies sur l'arrêt des interventions militaires de la Belgique en Afrique centrale, ont grandement participé au processus de distanciation. Il est également probable que ce désengagement explicite de la Belgique pendant les Gouvernements Dehaene ait été influencé par la coloration socialiste-flamande du portefeuille des Affaires étrangères. En effet, les flamands, d'une part, et les socialistes d'autre part, sont souvent apparu moins favorables à des politiques interventionnistes de la Belgique dans ses anciennes colonies[8].

Finalement, le changement de pouvoir à Kinshasa en 1997 et l'avènement d'un nouveau personnel politique congolais, a aussi certainement contribué à l'éloignement entre les deux pays du fait de l'effritement des réseaux de relations belgo-congolais (zaïrois) qui s'étaient construit sous le précédent régime.

1.1.4 Les années 1999-2008 : La défense et le multilatéralisme comme bases d'une nouvelle coopération

La composition inédite (Libéraux, Socialistes et Ecologistes) de la coalition gouvernementale (arc-en-ciel) née des élections fédérales de 1999 semble avoir eu un impact décisif sur la volonté de réengagement de la Belgique en RDC. Avec l'idée de retrouver la crédibilité perdue dans la région des Grands Lacs et malgré les disparités régionales sur la question congolaise, les libéraux francophones et les libéraux flamands ont œuvré ensemble dans le sens d'une politique « plus active » de la Belgique au Congo[8]. Plusieurs documents sont alors rédigés par la Belgique dans le cadre d'une « stratégie de réengagement » en Afrique centrale. Ainsi, un des cinq chapitres de la loi-cadre des Affaires étrangères de 1999 est consacré à la politique africaine de la Belgique et une des 16 priorités du programme belge de sa Présidence du Conseil de l'Europe en 2001 concernait une plus grande implication dans le processus de paix dans les Grands Lacs[10].

Durant la première partie des années 2000, la situation sécuritaire de la RDC et la partition du pays ont inévitablement orienté les domaines de coopération vers la sécurité et le maintien de paix en priorité. En accord avec le Gouvernement congolais, et agissant souvent sous couvert de résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU, l'engagement de la Belgique en RDC à cette période se fera plutôt dans le cadre multilatéral et principalement à travers les institutions européennes[11]. Chacune de ses interventions multilatérales sont des occasions pour la Belgique de capitaliser sur la longue expérience de l'Afrique centrale que ses partenaires multilatéraux continuent de lui reconnaître. Par exemple, c'est ainsi que la Belgique a formé les troupes béninoises intégrées au contingent de la MONUC en 2003, participé (à partir de Kampala) à l'opération militaire de l'UE à Bunia en juin 2003, fourni du personnel (10) à la mission de l'EUSEC en mai 2005, mis des avions militaires à disposition de l'EUFOR en avril 2006.

En mai 2008, les déclarations très controversées du Chef de la Diplomatie belge, Karel De Gucht (libéral flamand) sur « la gestion du pays par les élites congolaises et sur le droit de regard moral de la Belgique sur la manière de dépenser l'argent de la coopération », viennent à nouveau jeter un froid sur les relations diplomatiques entre les deux pays. Ces propos traduisent la position plutôt réservée du Ministre d'alors sur la coopération avec le Congo mais reflètent probablement aussi les vues d'une partie, non négligeable, de l'opinion publique flamande. Cet incident a clairement entamé une dynamique

de réchauffement des relations bilatérales, censée être un consensus au niveau gouvernemental depuis 1999, bien que le plus souvent incarnée par des personnalités francophones (Louis Michel, André Flahaut, Armand De Decker).

A la suite de ces déclarations, le Gouvernement congolais, profondément heurté par ce qu'il considère comme de l'ingérence dans la gestion d'un pays souverain, décide de rappeler son Ambassadeur à Bruxelles et de fermer son consulat à Anvers. Les représentations belges à Lubumbashi et à Bukavu seront également fermées.

Notons aussi qu'à partir des élections de juin 2007, la Belgique a traversé une période institutionnelle instable avec notamment deux longues périodes de formation de gouvernement fédéral. Cette instabilité au niveau de la politique intérieure s'est également ressentie sur la capacité de la Belgique à s'affirmer au niveau international comme un partenaire crédible avec une vision et un engagement stratégique ; impactant de facto les relations avec la RDC.

1.1.5 De 2009 à ce jour : De la stabilisation à la relance d'un partenariat stratégique ?

A la fin de l'année 2008, apparaît, de part et d'autre, la volonté de tourner la page du dernier incident diplomatique et de normaliser des relations que chacun souhaite désormais «adultes» et «équilibrées». Le réchauffement diplomatique sera effectif dès janvier 2009 par l'accréditation «rapide» de l'Ambassadeur Dominique Struye de Swielande à Kinshasa et par la publication d'une déclaration commune entre les deux Premiers Ministres Herman Van Rompuy et Adolphe Muzito visant à établir entre les deux pays « un dialogue permanent, franc, ouvert et constructif, respectueux des institutions démocratiques et légitimes des deux Etats"[12].
Signe de l'embellie, trois (3) Vice-Premier Ministres et un (1) Ministre belges se succèdent en l'espace de 3 mois à Kinshasa[13] au début de l'année 2010 :

- Steven Vanackere (CD&V, VPM, Affaires Etrangères) en janvier 2010 ;
- Laurette Onkelinx (PS, VPM, Santé) en février 2010 ;
- Joëlle Milquet (CDH, VPM, Emploi) en mars 2010 ;
- Pieter De Crem (CD&V, Défense) en mars 2010.

En juin 2010, le climat est donc apaisé pour la visite royale des souverains belges à l'occasion des festivités du 50ème anniversaire de l'Indépendance du Congo ; anniversaire pourtant toujours propice à la réouverture des blessures du passé.

En phase avec la ligne de l'Union Européenne, la Belgique se montrera très critique sur l'organisation des élections de 2011 mais ne changera pas fondamentalement sa position consistant désormais à éviter toute confrontation de taille avec la RDC.

Depuis 2012, l'engagement de la Belgique en RDC se renforce encore. Signe qui ne trompe pas, elle a décidé de construire une nouvelle ambassade à Kinshasa. Ce projet de 10 millions d'Euros, inauguré en août 2013 par Didier Reynders, Ministre belge des Affaires étrangères, aux côtés du Premier Ministre congolais Augustin Matata Ponyo Mapon, vise à montrer « la confiance de la Belgique dans l'avenir du Congo et sa volonté de progresser ensemble ». De son côté, Jean-Pascal Labille, le Ministre belge de la Coopération au

développement évoque en octobre 2013 devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat de la RDC un « Plan Marshall » pour la RDC en faisant implicitement référence à l'Europe de l'après-guerre pour symboliser l'opportunité qui se présente à la RDC d'être un moteur de l'intégration régionale africaine. Avec cette nouvelle Chancellerie et l'idée de ce « Plan Marshall » pour (l'Est de) la RDC, la Belgique montre tous les signes que, malgré son influence en baisse et son recul sur le plan économique relativement aux nouvelles puissantes montantes (Chine et Afrique du Sud en tête), elle entend rester dans le jeu à Kinshasa. Elle semble anticiper que le jeu diplomatique se jouera sur le terrain économique. Le Belgique entend aussi marquer un soutien affirmé à la RDC afin de stabiliser la paix et désarmer définitivement les milices qui restent actives.

De son côté, la RDC se trouve renforcée par la mise en déroute du M23 à la fin de l'année 2013. Bien qu'elle reste fragile au vu des milices encore actives sur le territoire congolais, il s'agit d'une victoire militaire cruciale qui pourrait bien marquer un tournant majeur pour le pays. La RDC a l'occasion, si elle en a la volonté et s'en donne les moyens, de profiter de cette position de force diplomatique pour s'entourer de partenaires solides qui peuvent l'accompagner dans son développement et pour dessiner les contours d'une nouvelle intégration régionale.

Ce contexte pourrait constituer un terreau fertile pour la mise en place d'un véritable partenariat stratégique entre la Belgique et la RDC. Il pourrait conduire les deux pays à réviser sensiblement leur approche en matière de relations bilatérales et pourrait se traduire notamment par une vision plus intégrée des différents axes de coopération (économique, militaire, développement…), par une approche plus englobante des différentes institutions des deux pays (Etat fédéral, Régions, provinces, villes et communes…), par une institutionnalisation de la relation bilatérale (traité d'amitié, groupe de coordination…), ou encore par une visibilité dans les instances multilatérales (dossiers portés ensemble…).

1.2 MESSAGES CLÉS ET PRINCIPAUX CONSTATS

1.2.1 Des intérêts mutuels à maintenir des relations bilatérales fortes

Après les derniers succès militaires engrangés dans la partie Est du pays, la RDC se trouve maintenant à moment crucial de son Histoire où ses prochaines décisions sur les plans politique et économique détermineront l'avenir de ce pays en quête d'émergence.

Comme tout pays, la RDC a besoin de partenaires solides pour l'accompagner dans son développement. Les relations historiques indéniables, ainsi que la longue expérience dont la Belgique dispose au Congo, en font un partenaire naturel. Par ailleurs, l'expertise reconnue de la Belgique sur le Congo reste un des derniers leviers de son rayonnement diplomatique. L'alignement des intérêts nous paraît donc évident : d'une part, le Congo doit pouvoir tirer profit de l'intérêt de la Belgique pour son ex-colonie ainsi que de la sollicitation quasi systématique des diplomates belges sur la question congolaise dans les cénacles internationaux. D'autre part, grâce à la question congolaise (et de l'Afrique centrale dans une plus large mesure), la Belgique participe à des cénacles auxquels elle n'aurait normalement pas accès compte tenu de son poids relatif au sein de la Communauté internationale.

A titre illustratif, l'intérêt de la Belgique pour le Congo s'exprime clairement dans la répartition de l'Aide publique au Développement. En effet, la Belgique reste l'un des principaux partenaires bilatéraux de la RDC. Par ailleurs, la République Démocratique du Congo est le premier bénéficiaire de l'aide publique au développement de la Belgique, représentant 25% du budget de coopération destiné aux pays prioritaires. Les dépenses du niveau fédéral (hors remise de dette) se sont élevées à 122,2 millions d'euros en 2009, à 115,3 millions d'euros en 2010 et à 121 millions d'euros en 2011[14].

Le recours à l'expertise de la Belgique au sein de la Communauté internationale a en effet pu s'observer à plusieurs reprises ces dernières années, notamment entre 2007 et 2009 lorsque la Belgique a été désignée comme membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ainsi, par exemple, la mission belge auprès du Conseil de Sécurité jouera un rôle prépondérant dans la rédaction de certains passages de la résolution 1756 qui conduira au renouvellement du mandat de la MONUC (Mission de l'ONU au Congo) sans réduction d'effectifs ni de moyens financiers. Durant cette période, la Belgique aura également un impact majeur sur d'autres dossiers liés à la RDC. Ainsi en va-t-il pour le renouvellement du régime des sanctions où les diplomates belges plaidèrent pour maintenir l'embargo sur les armes (même s'il fut finalement allégé). C'est également sur proposition de la Belgique que les violences faites aux femmes furent également retenues comme critère possible pour l'adoption de sanctions individuelles et à son initiative que le Conseil de Sécurité adopta une résolution spécifique sur l'appui de la MONUC à l'organisation des élections locales[15].

1.2.2 Le rôle majeur joué par la coopération militaire dans la relance des relations bilatérales

Depuis la décision du Gouvernement Dehaene de cesser toute intervention militaire directe en Afrique Centrale suite aux recommandations de la Commission sénatoriale sur le Rwanda de ne plus faire participer la Belgique à des opérations de maintien de la paix dans ses anciennes colonies, la Belgique avait été contrainte de privilégier l'approche multilatérale en matière de coopération militaire avec la RDC. Dès lors entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, la Belgique s'est impliquée sur la problématique sécuritaire en RDC à travers les institutions européennes, et notamment par la voix de ses Commissaires européens qui ont constamment remis la question sécuritaire de la RDC à l'agenda de la politique extérieure de l'Union Européenne[16].

Pourtant, aujourd'hui, un des signes les plus palpables des bonnes relations gouvernementales entre le Congo et la Belgique se trouve certainement dans la coopération militaire bilatérale. Relancée progressivement à partir de 2003-2004 avec notamment l'envoi en formation de plusieurs promotions d'officiers congolais à l'Ecole Royale Militaire, la coopération militaire a pris une toute nouvelle dimension en avril 2008 avec la signature d'une Convention pour un Programme de Partenariat Militaire (PPM) qui sera renforcé par un nouvel accord en juin 2009[17].
Les résultats tangibles dans ce domaine hautement sensible qu'est « la Défense » contribuent vraisemblablement à la qualité actuelle des relations entre les deux Etats. Ainsi, depuis 2008, trois bataillons des Unités de Réaction Rapide des FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) ont été formés par des instructeurs belges : le 321ème à Kindu en 2008-2009, le 322ème à Lokandu en 2011-2012 et le 323ème à Kindu en 2013.

Après sa formation, le 321ème bataillon avait d'abord été caserné à Kinshasa lors des scrutins présidentiel et législatif de novembre 2011. Par la suite, il a combattu fin 2009 et début 2010 contre les insurgés Enyele dans la région de Dongo (Equateur). Pour sa part, le 322ème bataillon commando a participé aux combats dans le Nord-Kivu face à la rébellion du Mouvement du 23 mars (M23), vaincue début novembre par les FARDC avec l'aide active des Casques bleus de l'ONU.

Il faut également remarquer que cette nouvelle coopération militaire apporte une innovation de taille par le biais de projets de développement menés parallèlement au travail de formation, et en coordination avec l'armée congolaise. En effet, dans le cadre du PPM, l'armée belge fournit un appui à la rénovation du camp de Kindu (Projet FAMIKI – Familles Militaires de Kindu) et du camp de Lokandu (Projet FAMILO – Familles Militaires de Lokandu). Ces camps sont rénovés avec des moyens financiers de la Coopération au Développement. La main d'œuvre pour la rénovation des bâtiments est fournie par des militaires du génie congolais formés les années précédentes à Kananga par la Belgique[18]. Selon les principaux acteurs impliqués dans ses projets sur le terrain, les projets FAMIKI et FAMILO sont une réussite car la liaison entre

« encadrement » et « transfert de connaissances » est directement perceptible. Ces projets semblent donc enfin apporter les premiers résultats tangibles de l'approche 3D (Défense, Diplomatie, Développement) qui a été longtemps prétendument utilisée mais sans réel résultat, donnant également aux projets concernés une importante visibilité nationale et internationale[19].

Dans un pays post conflit comme la RDC, nous pensons que la coopération militaire peut favoriser la consolidation des relations bilatérales et que « l'approche 3D » a intérêt à être expérimentée plus largement. Cependant, ceci demande une vision plus stratégique des relations bilatérales qui, aujourd'hui, fait encore trop souvent défaut.

1.2.3 Des relations diplomatiques souffrant d'une absence de vision stratégique

Nous pouvons distinguer trois axes de coopération principaux entre le Belgique et le Congo :

A. La coopération au développement ;
B. La diplomatie économique ;
C. La coopération militaire.

Nous pensons néanmoins que les axes de collaboration entre les deux pays sont mis en œuvre de manière trop cloisonnée. Pour consolider les relations bilatérales sur le long terme, ces axes nécessitent une vision plus stratégique et une approche plus globale.

A. LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT : celle-ci a été un engagement quasi constant ces dernières années, le Congo étant une priorité en la matière pour la Belgique et la Belgique apparaissant clairement comme un des principaux partenaires au développement pour le Congo. Cependant, les projets de coopération manquent parfois de visibilité et une partie des budgets ne sont jamais dépensés. Ceci, pose la double question d'une part, du choix pertinent des projets, et d'autre part de la capacité d'absorption des destinataires de ceux-ci. En outre, la coopération au développement n'est pas suffisamment intégrée aux initiatives de «diplomatie économique» auxquelles elles pourraient très bien venir en appui avec visibilité et efficacité. La coopération au développement devrait d'avantage intégrer les aspects de développement économique, qui sont un enjeu de taille autant pour le Congo que pour la Belgique.

B. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE : la diplomatie économique a été relancée de façon plus insistante à partir de 2007. Au niveau des trois régions, de nombreuses missions économiques ont été organisées dans les deux pays pour mettre en relation les entreprises belges et les entreprises congolaises. Au niveau fédéral, on notera la nomination récente de trois Conseillers en diplomatie économique auprès de l'Ambassadeur belge à Kinshasa. Ceci dit, ces initiatives restent très déconnectées des actions prises dans le domaine de la coopération au développement, voire de la coopération militaire ; domaines dans lesquels le savoir-faire d'entreprises belges pourrait bénéficier à des entreprises congolaises dans le cadre de partenariats sur des projets identifiés.

C. LA COOPÉRATION MILITAIRE : comme nous l'avons vu, la coopération militaire contribue fortement à la qualité actuelle des relations bilatérales. Ce domaine de coopération reste cependant encore très isolé de la vision et des actions qui prévalent dans les deux autres principaux domaines de collaboration. Dans le cadre d'une conception plus inclusive des relations bilatérales, les projets FAMIKI et FAMILO ne devraient plus être des exceptions mais devraient être généralisés à une plus grande échelle. Ainsi, la coopération militaire pourrait devenir un véritable levier de coopération au développement, mais aussi de diplomatie économique si les projets de développement découlant de la coopération militaire sont propices à la construction de partenariats entre les entreprises belges et les entreprises congolaises.

Nous pensons que le temps est venu pour que les deux pays entrevoient désormais leurs relations bilatérales sous un angle plus stratégique, dans un rapport franc, direct et dépassionné. Les deux pays doivent donner un cadre pour un dialogue

plus inclusif dans lequel l'ensemble des domaines de collaboration serait intégré et mis en cohérence avec les autres. Dans cette perspective, la RDC a un rôle majeur à jouer en s'assurant que ce dialogue et cette coopération lui permettent d'affirmer sa vision d'être un acteur régional de premier plan, choisissant ses partenaires sur base de ses défis propres et d'objectifs précis.

Ainsi, nous militons pour nouvelle vision globale des relations bilatérales découlant sur la mise en place d'un partenariat stratégique entre la Belgique et la RDC. A notre sens, cette vision doit viser les objectifs suivants :

- Assurer une articulation cohérente des initiatives en matière de diplomatie, de coopération militaire et de coopération au développement ;
- Maintenir l'alignement des intérêts diplomatiques ;
- Assurer un cadre plus favorable à la coopération économique entre les entreprises belges et congolaises ;
- S'assurer que la coopération au développement soit un véritable levier d'émergence de la RDC.

1.3 RECOMMANDATIONS : RENFORCER LES RELATIONS DIPLOMATIQUES SUR BASE D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE GLOBAL

Le tournant dans lequel la RDC se trouve dans sa quête d'émergence, les intérêts mutuels de la Belgique et la RDC à maintenir des relations fortes et le réchauffement récent des relations diplomatiques forment un contexte qui nous paraît favorable à l'établissement d'un partenariat stratégique entre les deux pays. Nous formulons quatre recommandations en ce sens.

(R1) METTRE EN PLACE UN GROUPE INFORMEL DE COORDINATION DIPLOMATIQUE (« LE BC8 »)

L'atteinte des objectifs stratégiques communs ne pourra pas se faire en l'absence d'un forum d'échanges régulier entre les principaux acteurs de relation bilatérale entre les deux pays. Il nous semble nécessaire qu'un groupe informel soit mis sur pied au niveau ministériel pour, qu'en son sein, les objectifs stratégiques soient discutés et leur atteinte périodiquement évaluée.

Nous prônons donc la création d'un groupe informel qui réunirait une fois par an les Ministres des 2 pays compétents dans les champs des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Défense. Les deux Ambassadeurs respectifs devraient également être associés à cet espace de discussion.

Le « Groupe BC8 » (Belgique-Congo 8) aurait ainsi pour mission de veiller à la cohérence globale de l'ensemble des projets de partenariats bilatéraux et de s'assurer que les relations bilatérales évoluent conformément aux objectifs stratégiques déterminés conjointement. Par ailleurs, le BC8 nous semble également être le lieu idéal pour préparer des initiatives diplomatiques communes telles que des prises de positions dans la préparation des résolutions de l'ONU ou la mise en harmonie de sujets d'intérêt mutuel dans le cadre des sommets UE-Afrique.

Nous pensons également qu'une architecture institutionnalisée d'appui technique de cette réunion ministérielle devrait être mise en œuvre. Cet appui serait assuré par les administrations respectives sur base de réunions bilatérales thématiques et sectorielles. Celles-ci devraient également intégrer les intervenants des différents niveaux institutionnels deux pays (régions, communautés, provinces, villes et communes).

(R2) SUSCITER L'INTÉRÊT DES JEUNES CLASSES POLITIQUES BELGE ET CONGOLAISE POUR LA RELATION ENTRE LES DEUX PAYS

La consolidation des relations bilatérales dans une perspective de long terme demande également que les jeunes classes politiques s'approprient le devenir de ces relations. En effet, ce sont les jeunes

générations politiques d'aujourd'hui qui, demain, auront la responsabilité d'assurer la mise en œuvre des objectifs stratégiques mutuels.

Il est donc important que les jeunes femmes et les jeunes hommes politiques des deux pays se connaissant et tissent dès à présent les liens humains qui seront nécessaires, plus tard, pour faire vivre une vision partagée des enjeux bilatéraux.

C'est pour cela que nous pensons qu'une rencontre regroupant les parlementaires belges et congolais de moins de 45 ans devrait se tenir une fois par an. Cette rencontre annuelle qui se tiendrait à tour de rôle dans chacun des pays (avec des activités décentralisées dans les régions ou provinces), devrait permettre aux jeunes parlementaires de nouer des contacts plus étroits ainsi que d'évoquer les sujets d'intérêt mutuels dans une perspective nouvelle. Cette rencontre devrait également déboucher sur des recommandations en direction du « BC8 » sur les progrès de la coopération bilatérale.

(R3) ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DE LA COOPÉRATION EN DIRECTION DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉPONDANT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DES DEUX PAYS

Aujourd'hui les financements de la coopération au développement visent essentiellement des projets dans le cadre de la SCRP (Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté) du Congo. Assurément, nous pensons que la nécessité d'harmonisation avec la SCRP est incontestable et qu'elle doit être maintenue.

Ceci étant dit, cette approche doit être complétée par une utilisation des financements de la coopération pour soutenir des projets de développement découlant de la diplomatie économique, qui est un enjeu stratégique pour les deux pays. Ainsi, dans le souci de donner une perspective plus globale aux relations bilatérales, les fonds de la coopération au développement devraient d'avantage appuyer des partenariats entre les entreprises belges et les entreprises congolaises dans le cadre de projets de développement identifiés et de formations.
En outre, le fait de lier systématiquement les projets d'implantation d'entreprises belges en RDC à l'implantation de centres de formation et à la réalisation de projets en Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), contribuerait fortement à la réalisation d'une vision plus stratégique des relations bilatérales.

(R4) UTILISER D'AVANTAGE LA COOPÉRATION MILITAIRE COMME LEVIER POUR DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Comme nous l'avons vu, la coopération militaire bilatérale vient d'engendrer ses premiers projets à impact social. Cet impact social a été rendu possible par l'implication de la coopération au développement. Nous sommes d'avis que cette philosophie de collaboration participe pleinement à une vision plus stratégique des relations et que cela doit servir de base pour la conduite d'autres projets de ce type et d'une plus grande envergure. Ainsi, la construction et/ou la réhabilitation d'écoles et d'hôpitaux de façon complémentaire à la collaboration en matière de défense pourrait apporter un bénéfice social substantiel dans les zones militaires d'intervention.

Par ailleurs, l'approche gagnerait également à être étendue au développement économique. Les projets qui devraient être envisagés dans le cadre économique sont la construction et/ou la réhabilitation des routes et des ponts dans les zones militaires d'intervention. En effet, la réhabilitation d'infrastructures (qui fait appel à des compétences du génie militaire) a toujours un impact significatif sur la circulation des personnes et des marchandises.

Cette approche apporterait donc le double avantage de participer au développement local et aussi la possibilité de promouvoir la diplomatie économique, si les projets envisagés sont favorables à la création de partenariats entre des entreprises belges et des entreprises congolaises pour leur réalisation.
Indéniablement, la coopération militaire, qui a déjà joué un rôle fondamental dans la relance des relations bilatérales, peut en plus servir de ciment pour l'élaboration d'une nouvelle forme de partenariat stratégique qui englobe de façon cohérente et articulée l'ensemble des domaines de collaboration entre les deux pays.

SCF
ROT-WEISS
12
UERDINGEN
AFRO

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES 2

2.1 INTRODUCTION

La Belgique et la RDC sont deux économies bien différentes. Les défis auxquels elles sont confrontées diffèrent eux-aussi. Néanmoins, dans un contexte où les entreprises belges sont en recherche de nouveaux leviers de croissance et où le développement économique de la RDC devra s'appuyer sur des partenaires solides, nous sommes convaincus qu'un "win-win" économique est possible.

Il est évident que la RDC n'est pas l'unique pays africain vers lesquels les entreprises belges se tourne(ro)nt et, inversement, la Belgique n'est certainement pas l'unique (ni le principal) partenaire économique des congolais dans un contexte globalisé et de concurrence mondiale. Néanmoins, l'entrepreneur belge y jouit toutefois encore d'un a priori positif, historique, affectif et de connaissances du terrain, ce qui devrait l'inciter à s'investir davantage dans le pays. A travers les groupes industriels belges actifs dans l'économie congolaise, la RDC peut bénéficier d'un accès privilégié à certaines technologies. A travers celles-ci, mais aussi en attirant d'autres entreprises belges en RDC, la Belgique pourrait dès lors être l'un des vecteurs stratégiques forts, favorisant l'émancipation et la diversification économique de la RDC.

Avant d'aborder les pistes et recommandations pouvant créer les conditions d'un "win-win" économique entre les deux pays, nous dressons un rapide portrait de la situation et des grands défis à venir pour chaque économie et examinons l'état des échanges économiques entre les deux pays.

2.2 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

2.2.1 Une économie touchée par la crise, mais forte de secteurs innovants et tournés vers l'exportation

La Belgique a mieux traversé la crise économique de ces dernières années que la plupart des pays de la zone euro en termes de croissance. L'emploi a ainsi été maintenu à un niveau stable, fruit des mesures prises dans le cadre du Pacte de compétitivité. La dette publique a cependant grimpé et devrait atteindre 101,7% cette année.

L'emploi industriel a poursuivi son déclin, accentuant encore un peu la tertiarisation de l'économie belge. 2012 et 2013 furent des années douloureuses en termes de fermeture d'entreprises, ce qui a eu un impact important sur l'emploi dans les trois régions du pays. En février 2014, la Belgique comptait encore un taux de chômage de 8,5% de la population active (contre 11,9% pour la zone euro).

La Belgique est une économie ouverte dont les exportations sont performantes grâce à quelques secteurs industriels innovants comme l'agro-alimentaire, la pharmacie, la chimie, les machines, etc. La faiblesse de la croissance européenne, bien qu'en hausse, oblige les entreprises à se diversifier et à aller chercher la croissance en dehors de l'Union Européenne. Ceci constitue un défi de taille pour un tissu principalement composé de petites et moyennes entreprises de moins de 50 personnes. La balance commerciale belge est cependant déficitaire, avec en janvier 2014, un déficit pointant à 1,1 milliards d'euros (contre 1,9 milliards en janvier 2013)[20]. Néanmoins, plus de la moitié[21] de la richesse nationale (PIB), est le fruit de la demande intérieure (consommation), ce qui constitue un «buffer» important en temps de crise.

2.2.2 Les défis de la Belgique : stabiliser les institutions en renouant avec la croissance et l'emploi

L'économie belge fera face à de grands défis dans les années à venir. Nous n'en citerons que quatre : renouer avec la croissance, améliorer la compétitivité des entreprises belges, lutter contre le chômage et stabiliser le pays suites aux réformes institutionnelles.

Tout d'abord, la Belgique doit renouer avec une croissance forte afin d'assurer la pérennité des entreprises et financer l'Etat et le système de sécurité sociale (et notamment garantir les pensions légales) et générer de nouveaux emplois dans le secteur privé. On sait cependant que la croissance n'engendra pas

ipso facto un impact en termes d'emploi. Le Bureau fédéral du plan anticipe une croissance de 1 à 1,5% à moyen terme, ce que confirment d'autres instances comme par exemple le FMI.
Dans un contexte concurrentiel intense, avec une croissance européenne relativement molle, les entreprises belges doivent améliorer leur compétitivité en permanence. C'est un défi de taille auquel les différents gouvernements devront également apporter des réponses afin de diminuer le coût du travail lié à l'engagement de personnel et les coûts énergétiques.

Ensuite, presque tous les partis politiques reconnaissent comme prioritaire la lutte contre le chômage. Le pays doit en effet faire face à un taux de chômage élevé, surtout en Wallonie et à Bruxelles. Les Gouvernements devront répondre à cette problématique en développant de nouveaux pôles d'emploi dans des secteurs innovants mais également dans les secteurs traditionnellement forts de l'économie (horeca, construction, commerce), pourvoyeurs d'emplois moins qualifiés.

Enfin, la Belgique devra intégrer les profonds changements issus de la 6ème réforme de l'Etat. Celle-ci déplace des compétences importantes vers les entités fédérées, principalement les Régions. Ces dernières devront rapidement mettre en œuvre ces compétences, notamment en matière d'emploi, dans un contexte budgétaire difficile.

2.3 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

2.3.1 Une économie post-conflit en quête d'investissements

La RDC revient de loin. De trop nombreuses années de conflits et une gouvernance embryonnaire ont fait perdre de précieuses années au pays. Le pourcentage de la population qui est extrêmement pauvre (1,25 dollars par jour) reste parmi les plus élevés du monde. Mais une dynamique positive semble s'engager.

La lutte accentuée contre les groupes rebelles dans les provinces de l'Est et du Sud du pays, stimulée par la neutralisation récente du mouvement du M23 avec le soutien de la Mission Onusienne (MONUSCO) et de la brigade africaine d'intervention, sont des étapes cruciales pour le rétablissement de l'autorité de l'Etat et, dès lors, de la stabilité nécessaire au développement économique.

La croissance de ces dernières années (environ 6% par an depuis 2007, et 8,2% en 2013[22]), qui concerne aussi la plupart des pays africains, appuyée par une demande forte des matières premières de la part des pays émergents, a plusieurs effets positifs dont celui d'être un facteur important de stabilité macroéconomique (notamment la stabilisation de l'inflation et du taux de change). Cette croissance congolaise est aussi le fruit de l'amélioration graduelle du climat des affaires ainsi que du début de réformes structurelles et institutionnelles (restructuration de la Générale des Carrières et des Mines – Gécamines, introduction de la TVA, bancarisation du paiement des salaires des fonctionnaires, progrès notable en scolarisation, introduction du droit OHADA[23], etc.).

Malheureusement, cette croissance ne s'est pas accompagnée de création d'emplois formels et des recettes fiscales (plafonnant à 3 milliards de dollars) nécessaires à l'Etat pour engager des investissements conséquents (estimés à 200 milliards de dollars[24]) dans les infrastructures socio-économiques du pays.

Par contre, ces éléments laissent entrevoir la possibilité d'une dynamique positive et croissante pour la République Démocratique du Congo. Ce réveil congolais, présente donc des opportunités pour les congolais et les partenaires économiques de la RDC.

2.3.2 Les défis de la RDC : créer les conditions de l'émergence économique

Une dynamique positive s'installe, mais les défis auxquels la RDC fait face sont encore nombreux et déterminant de son émergence économique qui doit s'articuler autour d'un cercle vertueux de type : augmentation des emplois formels et croissance des

revenus des populations et des recettes fiscales, pour permettre de réinvestir dans de nouveaux secteurs d'activités et de sortir de la dépendance envers l'aide et les matières premières.

Nous identifions ici quelques-uns de ces défis autour desquels il sera primordial que la réponse congolaise soit articulée :

- l'amélioration du climat des affaires, du système judiciaire et de la gouvernance ;
- la diversification économique, en particulier vers les secteurs non-extractifs et à valeur ajoutée ;
- l'accès au financement, par le renforcement du système financier et bancaire, l'augmentation des investissements directs étrangers (IDE) et la création d'un marché des capitaux ;
- la stimulation de la création d'entreprises ;
- la réduction du déficit des infrastructures pour permettre aux biens et à la population de circuler, accroitre la productivité économique et désenclaver les régions à potentiel économique (agriculture, mines, tourisme, etc.) ;
- l'investissement dans les ressources humaines pour doter les pôles de développement économiques des compétences requises.

Outre ces objectifs, il convient également de garder à l'esprit la feuille de route que constituent les objectifs du millénaire[25]. En effet, l'extrême pauvreté, la faim, le non accès aux soins de santé sont autant de défis qui aideront à pérenniser le développement du tissu économique de la RDC.

2.4 L'ÉVOLUTION DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LA BELGIQUE ET LA RDC

2.4.1 Une dégradation nette des échanges depuis l'Indépendance

Les relations économiques entre le Congo et la Belgique sont caractérisées par les étapes de l'histoire commune entre les deux pays. Depuis l'Indépendance congolaise, les relations commerciales avec la Belgique n'ont cessé de décroître. Force est donc de constater, de part et d'autre, une absence de politique commerciale qui aurait pu faire émerger un nouveau modèle de développement économique, basé sur des secteurs économiques d'intérêt commun aux deux pays et qui puisse favoriser la croissance des deux économies.

Toutes les statistiques économiques montrent l'effondrement de la part de la Belgique dans le commerce des biens, l'aide publique au développement et les investissements étrangers directs en RDC.

Le graphique illustre que la Belgique représentait le principal partenaire commercial de la RDC jusqu' en 2002. Mais à partir de cette année-là, on observe que la RDC a vu ses échanges commerciaux s'étendre rapidement avec le reste du monde (en particulier avec la Chine).

Durant la même période, la Belgique et la RDC ont vu leurs échanges diminuer, amenant les échanges commerciaux à un niveau historiquement bas[26]. Alors que la RDC est en croissance et développe ses relations commerciales au niveau mondial, la Belgique semble rester en dehors de ce rebond des relations commerciales de la RDC.

En 2013, la Belgique a exporté pour 338 millions d'euros à destination de la RDC (-3,5% par rapport à 2012, la meilleure année depuis 1998). Au niveau des secteurs forts de l'exportation belge à destination de la RDC, on peut noter les machines et équipements (pour l'industrie) ainsi que le matériel de transport qui représentent près de la moitié des exportations en 2013. Les produits chimiques arrivent en seconde position. Enfin, la Belgique a exporté près de 50 millions d'euros en produits alimentaires.

La Belgique, autrefois bon client de la RDC, a vu ses importations en provenance de la RDC se dégrader fortement. Entre 1998 et 2002, la RDC exportait entre 750 millions d'euros et un milliard d'euros chaque année à destination de la Belgique. En 2013, la valeur annuelle des importations en provenance

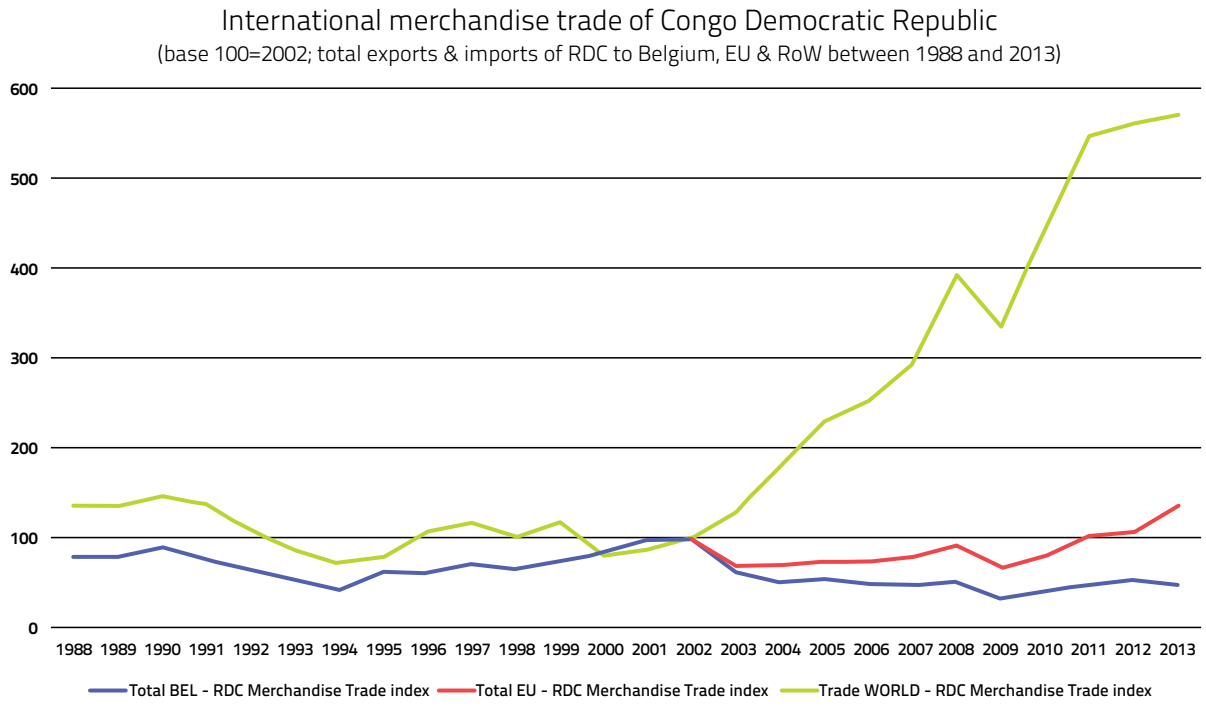

Sources: WTO, Eurostat & Belgiuan External Trade Agency, 2014.
Note: Trade with Belgium and EU are euro-denominated while CDR trade wit RoW are US dollars-denomiated. Part of the RDC trade with RoW are therefore partly overestimated sue to the appreciation of the euro against the dollar during the period 2002-13

de RDC ne se chiffrait plus qu'à 227 millions d'euros (baisse de 20% par rapport à 2012). L'importation de pierres et de métaux précieux représentait cette année là 64% du total des biens et services achetés à la RDC.

Les investissements directs (par exemple de l'investissement en capital dans une société) sont extrêmement faibles, dans les deux sens. En 2013, à peine 13 millions d'euros belges ont été investis en RDC alors que les investissements congolais en Belgique sont négatifs.

Au regard, d'une part, de l'évolution du commerce international dans lequel la RDC s'est inséré, et d'autre part, de la relation historique entre la Belgique et la RDC, on constate donc que les relations économiques et commerciales restent extrêmement timides.

2.4.2 Une présence belge toujours manifeste dans l'économie congolaise et des entreprises congolaises qui pénètrent le marché belge

Malgré la détérioration des échanges commerciaux, on peut remarquer que plusieurs entreprises et familles belges restent des actrices de premier plan de l'économie congolaise et engagent toujours au Congo des investissements importants. Parmi les acteurs les plus anciens, on compte notamment :

- Le Groupe Forrest (Famille Forrest) : BTP, mines, élevage, agroalimentaire, transport aérien, énergie, banque ;
- Le Groupe Finasucre (Famille Lippens) : sucre (sucrière de Kwilu-Ngongo) ;
- Le Groupe BIA (Famille BIA) : sous-traitance minière ;
- Texaf : textiles et immobilier ;
- Brussels Airlines : transport aérien ;
- COMEXAS : activités logistiques.

Par ailleurs, ces dernières années, on constate également l'arrivée d'une nouvelle génération d'entrepreneurs belges ou issus de la société belge (diaspora/belgicains[27]). Parmi ceux-ci, par exemple :

- SDA (Société de Distribution Africaine), active dans l'importation de véhicules et machines ;
- BBOXX, entreprise active dans le développement de l'énergie solaire photovoltaïque ;
- SODRAEP, qui est engagé dans la construction d'une desserte d'eau potable à Kinshasa ;
- JAMBO, deux jeunes entrepreneurs belges d'origine congolaise ont repris l'entreprise de production de jus de fruit Jambo.

Bien entendu, bien d'autres acteurs et entreprises belges sont présents et actifs en RDC. En outre, on constate également la présence de nombreux dirigeants belges dans les directions d'importantes banques ou entreprises minières.

Dans l'autre sens, quelques entreprises d'origine congolaise se développent en Belgique. Par exemple, Afrik INTERIM, agence d'intérim et de ressources humaines congolaise, s'est développée aussi en Belgique afin de viser la diaspora qui serait intéressée par un retour professionnel en RDC. Nous pouvons aussi citer la banque congolaise BIAC qui a un bureau de représentation à Bruxelles. Bien souvent, ces entreprises sont établies pour accompagner les individus (de la diaspora et des agents économiques actifs au Congo) et les entreprises congolaises ayant des opérations avec la Belgique et l'Europe.

2.4.3 L'impact du climat des affaires en RDC sur les relations économiques

Il serait néanmoins naïf d'attribuer la chute des relations économiques belgo-congolaises uniquement à un désengagement de la Belgique. Le climat des affaires en RDC a été défavorable et, à certaines époques particulièrement difficile, rendant l'investissement pour les « non-initiés » pratiquement impossible.

Les dernières années ont vu une inflexion de tendance vers une amélioration du climat général des affaires, avec l'introduction du droit OHADA, une simplification administrative liée à la création d'une entreprise (guichet unique qui permet la création d'une entreprise en 3 jours à un prix peu élevé) et certaines mesures prisent en direction des investisseurs potentiels.

Il est indispensable que s'engage une dynamique positive quant à l'amélioration du climat des affaires et de la lutte contre la corruption pour attirer les investissements extérieurs indispensables au développement économique du pays.

Malgré tout, certains indicateurs ne reflètent pas toujours la réalité du terrain. Ainsi en va-t-il pour la très mauvaise note Ducroire[28] qui impacte négativement les exportations belges vers le Congo. Même si la Belgique se montre plus volontariste que la plupart des pays de l'OCDE (organe responsable de la fixation du montant minimum des primes d'assurances à l'exportation), le Gouvernement belge pourrait inciter le Ducroire à se montrer encore plus volontariste et à aller plus loin dans l'analyse des risques réels du pays.

Malgré cela, le contexte des affaires en RDC reste très difficile et les entrepreneurs insistent sur la nécessité :

- D'avoir une vision de long terme, en accompagnement de la RDC dans son processus d'émergence - et dans ce cadre, être prêt à prendre des risques sur le court terme ;
- De s'appuyer sur des partenaires locaux solides, qui ont une connaissance pointue des modes de fonctionnements en RDC ;
- De pouvoir se distinguer dans un contexte de forte concurrence internationale (par exemple, présence d'entrepreneurs africains, libanais, chinois, pakistanais, etc.) ;
- De tirer profit de l'avantage compétitif de l'entrepreneur belge : il y a une connaissance commune qui est un élément distinctif dont il faut faire usage.

2.5 AXES DE RECONSTRUCTION DES RELATIONS ÉCONOMIQUES BILATÉRALES BELGO-CONGOLAISES

2.5.1 Définir ensemble une approche sectorielle pour la création d'entreprises en commun

Il nous semble évident que pour pouvoir susciter une évolution positive des relations économiques entre le Congo et la Belgique, celle-ci doit se baser sur un nouveau modèle économique dans lequel les acteurs sont liés par des opportunités de marchés, et pas uniquement de par leur histoire familiale. Dans ce sens, la détermination commune de secteurs prioritaires pour lesquels l'expertise belge peut répondre aux besoins du marché congolais, nous paraît être une nécessité.

En particulier, les secteurs de la construction, de la distribution énergétique (du fait de la récente libéralisation du marché), des transports et des voies maritimes, l'agro-industrie et du tourisme (qui peut particulièrement contribuer au rapprochement des populations des deux pays), nous paraissent être des domaines dans lesquels des co-entreprises pourraient jouer un rôle majeur dans le renforcement des relations économiques. Il est primordial que cette approche soit basée sur un principe de « win-win » où chacun apporte la valeur ajoutée qui lui est propre et en retire ce qui correspond à ses besoins. Pour redynamiser les relations économiques bilatérales, il est nécessaire que chaque partie comprenne les intérêts de l'autre et ait une vision à long terme qui permette une offre compétitive. Certains entrepreneurs belges commencent à apprendre, à leurs dépens, que leurs offres commerciales sont moins bien considérées que celles de leurs concurrents asiatiques car mettant moins l'accent sur les effets pour l'économie congolaise en termes de transferts de know-how et de formation de main d'œuvre (installation des équipements sur place, offres d'implantation de chaînes de montage de véhicules, etc.)

En tout état de cause nous sommes convaincus que la connaissance mutuelle que partagent les ressortissants des deux pays peut être un élément distinctif de taille. Pour les entreprises congolaises, cette connaissance mutuelle permet d'inscrire plus facilement les relations commerciales dans la durée qu'avec des entreprises en provenance d'autres pays que la Belgique.

2.5.2 Soutenir l'implication de la diaspora congolaise de Belgique dans le développement de la RDC

La diaspora congolaise présente en Belgique pourrait avoir vocation à jouer un rôle central dans la mobilisation de compétences et de ressources financières au service de l'économie congolaise. Sur cet axe les deux pays ont un rôle à jouer.

En matière de mobilisation de compétences, la RDC pourrait mettre en œuvre des incitants pour accueillir les compétences existantes au sein de la diaspora. La Belgique, par la voie de ses entreprises qui visent un développement en RDC, pourrait utiliser la diaspora comme vivier de recrutement.

En matière de financement, des structures spécialement destinées à la diaspora congolaise pourraient être envisagées, telles que la canalisation des payements internationaux faits de la Belgique au Congo ou encore des initiatives de financements collectifs de projets commerciaux au Congo à partir de la Belgique.

2.5.3 Collaborer dans la mise en œuvre de marchés des valeurs boursières en RDC

L'accès au financement est un défi essentiel de l'économie congolaise. La RDC devra mettre en œuvre des canaux de financement innovants et augmenter les volumes de transactions financières sur son sol pour faire face aux investissements massifs nécessaires à son émergence économique.

Une des pistes à suivre est celle de la mise en œuvre d'un marché de capitaux et d'une bourse de valeurs aux matières premières. En effet, l'absence d'une bourse des valeurs mobilières et d'un marché obligataire limite très fortement les types d'investissements et d'investisseurs

qui peuvent arriver en RDC. Il pourrait y avoir par exemple une bourse de Kinshasa pour les valeurs mobilières et une bourse de Lubumbashi pour le secteur des ressources naturelles (sur l'exemple de la bourse éthiopienne des valeurs agriculturales, ou de la bourse régionale des matières premières pour l'Afrique de l'Est établie à Kigali). Celles-ci constitueraient un levier essentiel au développement économique de la RDC.

La mise en place de telles bourses est en adéquation avec la volonté du gouvernement congolais de débuter un marché obligataire, notamment illustrée par les deux notations récentes de la RDC par les agences Moody's et Standard and Poors. La structuration d'un marché de capitaux peut dynamiser la bancarisation des transactions et augmenter la taille des actifs bancaires dans le pays. Il est important également de noter que l'introduction d'une telle bourse permettrait d'attirer un panel d'investisseurs plus large, promouvoir la transparence des résultats des entreprises et la liquidité des investissements. En plus de permettre aux entreprises congolaises d'être plus pérennes parce que liées aux marchés, elles facilitent également l'attractivité pour les fonds d'investissements qui considèreraient acquérir des parts d'entreprises au Congo[29].

Au vu de son expertise technique (Groupe Euronext par exemple), de la présence d'opérateurs économiques historiques et de sa compréhension du vivier économique congolais, la Belgique pourrait être un partenaire de la RDC dans l'établissement de telles bourses, et les acteurs belges pourraient en être des premiers bénéficiaires :

- Contrats d'établissement et de formation du personnel des bourses congolaises ;
- Accompagnement de l'Etat congolais dans la réforme du secteur des pensions publiques et accompagnement pour l'investissement de ses fonds dans l'économie congolaise (type Public Investment Corporation – PIC en Afrique du Sud) ;
- Initiation du processus par les opérateurs historiques belges, qui pourraient faire flotter tout ou partie de leurs compagnies/holdings sur la bourse de Kinshasa comme flottation inaugurale – cela leur permet de pérenniser l'activité de leur entreprise indépendamment de la succession familiale. Les banques et fonds d'investissements belges, qui ont une connaissance pointue de ces entreprises, peuvent servir de canaux de financement à ces flottations boursières. De plus, ils peuvent dès lors servir de "liquidity provider" pour les autres investisseurs désireux d'avoir accès au marché congolais.

2.6 RECOMMANDATIONS : REDYNAMISER LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES BELGO-CONGOLAIS AUTOUR D'UN ESPACE D'INTÉRÊTS COMMUNS

Comme décrit ci-dessous, nous sommes convaincus qu'un "win-win" économique est possible et formulons cinq recommandations en ce sens.

(R5) RENFORCER LES LIEUX D'ÉCHANGES ENTRE ENTREPRENEURS BELGES ET CONGOLAIS

Afin de mieux identifier les opportunités communes entre entrepreneurs des deux pays, les autorités belges et congolaises doivent faciliter et soutenir la mise en place des lieux d'échanges permanents et occasionnels pour les acteurs économiques belges et congolais. Cela pourrait se traduire formellement dans un cercle business belgo-congolais, qui pourrait être soutenu financièrement par les autorités des deux pays et des entreprises.

Mais aussi de manière informelle, les cercles d'affaires existant dans les deux pays peuvent être utilisés comme plateformes pour la rencontre de leurs membres respectifs par le biais d'événements ponctuels. Ceux-ci permettent de toucher des entrepreneurs qui ne sont pas nécessairement impliqués en RDC ou en Belgique aujourd'hui et les sensibiliser à des opportunités

existantes.

Enfin, les chambres de commerce viennent renforcer ces initiatives en formalisant l'accompagnement des entreprises et en conduisant des activités de lobbying permettant de faire avancer les dossiers d'intérêts économiques communs dans les cercles pertinents.

Nous voyons ces trois axes comme tout à fait complémentaires, et l'implication des autorités dans ces initiatives doit favoriser le pilotage stratégique autour de secteurs prioritaires.

(R6) CRÉER UN BUREAU D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENTREPRENEURS BELGES ET CONGOLAIS SOUHAITANT COLLABORER

En concertation avec les gouvernements belge et congolais, une plateforme de soutien aux entrepreneurs belges et congolais souhaitant collaborer pourrait constituer un réel incitant au développement de projets d'entreprises. Une telle plateforme pourrait notamment :

- Sous la forme d'un bureau-conseil à Bruxelles et à Kinshasa, fournir des services de conseil relatifs à la création d'entreprises, la logistique, la location de bureau, la mise en relation d'affaires, etc. ;
- Formuler des recommandations et relayer les améliorations possibles auprès des autorités belges et congolaises, dans un esprit collaboratif.

(R7) IDENTIFIER LES SECTEURS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE PRIORITAIRES AFIN DE PROPOSER DES APPELS À PROJETS BELGO-CONGOLAIS AUX ENTREPRISES

Sur base des intérêts économiques belges (fédéral et régionaux) identifiés et des besoins identifiés par les autorités congolaises, des secteurs de coopération stratégiques pourraient être identifiés afin de susciter des projets belgo-congolais dans l'un ou l'autre pays. Le modèle à développer pourrait s'inspirer des pôles de compétitivité en région wallonne afin de créer un lieu d'open-innovation avec un incitant public accueillant ces projets mixtes.

Les secteurs d'activité devraient a priori s'inscrire dans des domaines stratégiques, mais pas uniquement, afin de répondre aux défis à long terme d'un de deux pays (santé, croissance, alimentation, transport, énergie, environnement, télécom, etc.). Préférence doit être donnée aux projets à haute création de valeur ajoutée et d'emploi en faveur des deux pays. On peut par exemple souhaiter que la Belgique apporte une expertise dans le développement de nouvelles technologies en télécommunications, afin que la RDC profite des opportunités de croissance de la révolution digitale.

Pour ces secteurs où des intérêts communs sont identifiés, on pourrait appeler le Gouvernement belge à inviter le Ducroire à affiner son analyse des risques réels existant en RDC afin de renforcer son offre et ainsi stimuler d'avantage les investissements en RDC et en particulier les projets mixtes entre Belges et Congolais.

(R8) COLLABORER DANS LA MISE EN PLACE D'UN CLIMAT DES AFFAIRES PLUS FAVORABLE

La Belgique pourrait appuyer l'Etat congolais dans ses efforts d'amélioration du climat des affaires, en mettant à disposition des expertises pertinentes, comme par exemple en matière de :

- Formation de fonctionnaires, principalement en matière de justice en favorisant par exemple l'implémentation locale de cabinets pour des mandats locaux ;
- Accompagnement de création d'entreprises et d'accueil/prospection d'investisseurs étrangers (belges ou autres).

Il est important de noter que cette recommandation concerne une ouverture de l'économie congolaise à tous les investisseurs (belges ou non). Pour la RDC, il peut être avantageux de bénéficier de l'accompagnement d'un partenaire stratégique de long terme et qui partage une connaissance pointue de son marché. Pour la Belgique, un tel accompagnement permettrait de renforcer son positionnement de spécialiste du marché congolais et ainsi canaliser des investissements issus d'Europe ou d'ailleurs à travers ses entreprises (banques, fonds d'investissement, groupes industriels, etc.).

(R9) COLLABORER DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CANAUX DE FINANCEMENT INNOVANTS EN RDC

Comme nous l'avons vu, la mise en œuvre de canaux de financement innovants est essentielle pour le développement de l'économie congolaise. La Belgique pourrait appuyer la RDC en ce sens :

- Collaborer dans la mise en œuvre d'un marché de capitaux (bourse des valeurs mobilières et d'un marché obligataire – voir ci-dessus) ;
- Appuyer des projets visant à mobiliser la capacité d'investissement de la diaspora congolaise présente en Belgique (financement collectif,...) ;
- Appuyer des fonds de financement pour PME et TPE (Très Petites Entreprises) congolaises, avec potentiellement une garantie partielle d'Etat pour les banques prêteuses – cela pourrait être fait à travers un fond belgo-congolais de l'entreprenariat, ou à travers une banque de développement.

LES ÉCHANGES CULTURELS 3

3.1 INTRODUCTION

La culture doit selon nous tenir une place essentielle dans les relations belgo-congolaises. Des relations bilatérales entre Etats ou peuples peuvent s'envisager sur une base purement économique, diplomatique, ou encore sécuritaire et militaire. Nous ne le concevons pas dans le cas des relations Belgique – Congo. Ce serait en effet se priver d'un des principaux éléments distinctifs de notre relation bilatérale. Le développement de celle-ci doit s'appuyer sur des premiers acquis en matière d'échanges culturels et les renforcer par une politique ambitieuse de soutien aux échanges culturels belgo-congolais. Pour la Belgique, comme pour la RDC, l'intensité de ce type d'échanges culturels avec d'autres pays n'est pas quelque chose de courant.

3.2 LA CULTURE COMME LEVIER DE RENFORCEMENT DE RELATIONS BILATÉRALES

La culture, et les artistes, sont une composante fondamentale de toute société et de son développement. Sans en avoir l'exclusivité, elle remplit plusieurs fonctions essentielles :

- La culture questionne notre société : elle est un moyen d'expression et peut même devenir un contre-pouvoir ; les artistes nous invitent à nous interroger, à remettre en cause les fondements et le fonctionnement de notre société ; ils nous confrontent à ses contradictions ; ils nous remettent face à nos responsabilités.
- La culture est porteuse de rêve : elle nous sort de notre quotidien ; elle nous divertit ; elle suscite des émotions nouvelles.
- La culture est fédératrice : elle invite au dialogue, aux rencontres, aux échanges, aux débats ; elle participe à la définition de nos identités, souvent multiples.

En appliquant ces fonctions aux relations entre deux peuples, la culture devient source d'échange, d'ouverture, de compréhension et de respect mutuels.

Les échanges culturels entre la Belgique et la RDC, entre Belges et Congolais, nous permettent de questionner nos relations, de réfléchir à notre passé commun, d'envisager notre futur ; ils nous permettent de partager des émotions ; ils sont porteurs de clés de lecture nous permettant de mieux nous comprendre ; ils nous aident à élaborer une identité commune. De cette manière, les échanges culturels ne peuvent que contribuer à renforcer de façon plus globale la relation bilatérale entre la Belgique et la RDC.

Permettre à la culture de remplir ces fonctions nécessite d'une part une création culturelle et artistique de qualité, créative, audacieuse, indépendante, et d'autre part une diffusion culturelle accessible au plus grand nombre, suscitant l'intérêt et invitant à la participation active des différents publics.

Dans la poursuite de ces objectifs, le secteur culturel connaît d'importants défis, que ce soit en Belgique ou en RDC. Parmi ceux-ci, nous pouvons notamment retenir :

- Le financement de la culture, dans un contexte économique difficile où les dépenses publiques ou privées à visée culturelle sont fortement sous pression ;
- L'indépendance de la culture vis-à-vis des principaux bailleurs de fonds, que ce soit le monde politique en Belgique, ou des entreprises privées en RDC ;
- La mobilisation des publics, dans un contexte d'hétérogénéité croissante de ceux-ci (multiculturalisme, montées de l'individualisme, diminution des référents culturels communs) et de très forte concurrence de l'offre culturelle (mondialisation de la culture et du divertissement) ;
- L'émergence d'artistes pouvant contribuer au rayonnement international de leur pays, de leur culture ;
- La participation à des grands mouvements ou ruptures artistiques actuels, comme on peut les observer actuellement au Brésil ou en Asie où de nouvelles générations d'artistes émergent avec leurs techniques et visions du monde.

Renforcer les échanges et la collaboration culturels entre la Belgique et la RDC contribuera à répondre aux défis du secteur culturel et ainsi renforcera la culture dans son rôle fédérateur.

3.3 S'APPUYER SUR NOS ACQUIS EN MATIÈRE D'ÉCHANGES CULTURELS BELGO-CONGOLAIS

Un certain nombre d'initiatives relatives à des échanges belgo-congolais en matière culturelle ont été ou sont en place. Relativement à d'autres pays, la Belgique est certainement un des principaux partenaires culturels de la RDC. En outre, l'importante diaspora congolaise présente en Belgique est également un véhicule important de diffusion de la culture congolaise, notamment musicale et télévisuelle (le "théâtre de chez nous"). Nous pensons qu'il s'agit là d'un élément clairement distinctif de notre relation bilatérale. L'existence de tels échanges culturels contribue à entretenir et renforcer les rencontres entre Belges et Congolais.

En Belgique, un certain nombre d'initiatives en témoignent, comme par exemple :

- Le Musée Royal de l'Afrique centrale à Tervuren a la réputation d'être un des plus beaux musées africains au monde. A côté de ses très riches collections permanentes et activités de recherche scientifique, le Musée mène également de régulières activités culturelles, impliquant notamment les communautés africaines présentes en Belgique ;
- Yambi, piloté par le CGRI (maintenant WBI) avait, en 2007, accueilli 150 artistes congolais en Wallonie et à Bruxelles dans un programme couvrant de multiples disciplines : théâtre, danse, musique, peinture, photos, littérature, cinéma, etc. ;
- Le KVS, le théâtre flamand de ville bruxellois, a tissé des liens importants avec la communauté congolaise à Bruxelles et est à l'origine d'importants projets en RDC ;
- Africalia soutient des structures et des réseaux professionnels africains qui contribuent à l'épanouissement des artistes et leur permettent d'assumer, dans de bonnes conditions, un rôle social et interpellateur, gage de démocratie et de développement humain durable ;
- De nombreux acteurs de diffusion programment régulièrement des artistes congolais, qu'ils soient dédiés à la culture africaine ou congolaise, tels que Kuumba, la maison africaine flamande à Matonge, ou non.

De plus, plusieurs artistes congolais de renom sont basés ou régulièrement présents en Belgique, comme par exemple le conteur Pie Tshibanda, le photographe Sammy Baloji, le plasticien Toma Muteba Luntumbue, le réalisteur Djo Munga, le chanteur lyrique Serge Kakudji. A contrario, les chanteurs vedettes historiquement connus comme Koffi Olomide, Papa Wemba, Werrason sont maintenant un peu moins bien accueillis en Europe en général, et en Belgique en particulier, à cause de leur prises de positions politiques qui ont engendré de nombreux remous dans la diaspora. Ils ont donc laissé de l'espace à la montée de nouveaux artistes tels que ceux cités plus haut.

En RDC, diverses collaborations avec des partenaires belges sont à la source d'importantes initiatives culturelles, comme par exemple :

- Connexion Kin, le festival international et multidisciplinaire soutenu par le KVS. Le KVS effectue également un travail de fond à Kinshasa depuis 2005 pour permettre la rencontre d'artistes congolais avec des artistes de renommée internationale, essentielle pour stimuler la qualité de la création artistique. Il soutient également d'importantes créations d'envergure internationale associant des artistes congolais, comme Coup Fatal (cf. infra) ;
- Le festival AMANI, co-organisé par Eric de Lamotte, entrepreneur belge, qui rassemble des artistes internationaux et congolais pour la paix, à Goma et au Rwanda. En février 2014, le festival a connu un grand succès avec 25 000 participants ;
- Le projet de création de la première édition des Francofolies de Kinshasa à l'initiative de Jean Steffens et de l'équipe organisatrice des Francofolies de Spa ;
- La première Fête du Livre de Kinshasa en novembre 2013, à l'initiative de l'Institut français de Kinshasa et du lycée français René Descartes, avec le soutien de partenaires belges (Délégation Wallonie-Bruxelles, lycée belge Prince de Liège…) ;
- Le Centre Wallonie-Bruxelles à Kinshasa est un important acteur culturel sur place, qui soutient un nombre important d'artistes kinois.

Ces initiatives déjà en place nous montrent que des collaborations culturelles sur un mode "gagnant-gagnant" tant pour le secteur culturel belge que congolais sont possibles.

En matière de création artistique, la mise en relation d'artistes occidentaux et africains, belges et congolais, offre un potentiel de complémentarités important. Jan Goossens, directeur du KVS et fort de son expérience au Congo, citait dans un entretien le metteur en scène américain Peter Sellars qui avait déclaré : "En Europe, on a la forme ; en Afrique on a le contenu". Jan Goossens poursuivait : "C'est caricatural mais pas tout à fait faux. Aujourd'hui, quand je vois le travail d'artistes européens, j'ai parfois l'impression que la recherche formelle est très pointue mais que le message est faible. En Afrique, il y a du contenu, de la matière, des choses à construire, ces combats à mener, d'énormes crises et donc un potentiel incroyable. Cette vitalité, cet engagement me nourrissent. Et puis, on est confronté à l'essentiel, aux nécessités, aux urgences. Ici, parfois, dans la société et le secteur culturel, la grande ambition est de défendre, de protéger tout ce qu'on a gagné, mais sans grand défi, sans vision de progrès"[30].

En matière de diffusion artistique, des initiatives telles que celles précitées contribuent à mettre en évidence des artistes que ce soit en RDC, en Belgique ou sur des scènes internationales. Elles sont nécessaires tant pour soutenir les artistes que pour susciter et répondre aux attentes des différents publics. Par exemple, le projet Yambi a offert une véritable vitrine internationale à des dizaines d'artistes congolais il y a quelques années, et a attiré un public nombreux en Belgique. En RDC, de nombreux artistes congolais nous parlent encore de cette opportunité unique qui pour beaucoup a été un tremplin. Un autre exemple d'actualité : le contreténor congolais Serge Kakudji revisite dans une tournée internationale un répertoire baroque accompagné de 13 musiciens kinois dans Coup Fatal, sous la direction artistique d'Alain Platel. Cette production du KVS est une formidable opportunité pour ces musiciens de talent de vivre une tournée internationale, alors que pour beaucoup c'est la première occasion de se produire à l'étranger.

Ces acquis en matière d'échanges culturels sont un élément distinctif de la relation bilatérale belgo-congolaise. Les renforcer permettra aux secteurs culturels et artistiques belge et congolais de renforcer leur rôle de questionnement et de contre-pouvoir, créateur de rêve et fédérateur.

3.4 RECOMMANDATIONS : RENFORCER LES ÉCHANGES CULTURELS COMME ÉLÉMENT DISTINCTIF DE LA RELATION BELGO-CONGOLAISE

Comme évoqué ci-dessus, les échanges culturels ne peuvent que contribuer à renforcer de façon plus globale la relation bilatérale entre la Belgique et la RDC. Nous pouvons déjà nous appuyer sur certains acquis, mais nous sommes convaincus qu'en allant plus loin dans le soutien aux échanges culturels, nous renforçons un élément véritablement distinctif de la relation bilatérale belgo-congolaise.

Nous proposons quatre recommandations allant dans le sens du développement de collaborations en mode "gagnant-gagnant" tant pour le secteur culturel belge que congolais.

(R10) EN MATIÈRE DE CRÉATION ARTISTIQUE, RENFORCER LA MISE EN RELATION D'ARTISTES OCCIDENTAUX ET AFRICAINS,
belges et congolais, afin qu'ils puissent se nourrir leurs potentiels de créativité respectifs. Toutes les disciplines artistiques peuvent être concernées. De telles mises en relations peuvent passer par des stages ou résidences d'artistes en Belgique, en RDC ou ailleurs, par des échanges entre écoles d'arts (académies, centres de formation artistiques, etc.), mais aussi par des codirections artistiques sur certaines productions.

(R11) EN MATIÈRE DE DIFFUSION, SOUTENIR LA PROGRAMMATION D'ARTISTES BELGES ET CONGOLAIS EN RDC, EN BELGIQUE ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE PLUS LARGE.
Il s'agit d'un enjeu particulièrement important en RDC,

où les artistes subissent souvent un enclavement du fait des difficultés pour eux de voyager, auquel des partenaires culturels belges peuvent certainement aider à répondre. Un tel soutien peut passer par la création de plateformes adressées aux programmateurs mettant en valeur spécifiquement les artistes congolais et par un soutien spécifique des Communautés de Belgique à la programmation d'artistes congolais. Pourquoi ne pas lancer une édition d'Europalia consacrée à la RDC ? Inversement, programmer des artistes belges en RDC constituerait une opportunité pour eux d'être confrontés à de nouveaux publics. Quels artistes belges se rendront en RDC pour la première édition des Francofolies de Kinshasa ?

(R12) SOUTENIR LA RDC DANS SON AMBITION DE RAYONNEMENT CULTUREL INTERNATIONAL,

en Afrique et au-delà, par le développement d'une industrie notamment musicale ou cinématographique. A titre d'inspiration, le cinéma Nigérian (Nollywood) est aujourd'hui la seconde plus grande industrie cinématographique mondiale en nombre de films, derrière l'Inde et devant les Etats-Unis. Le cinéma congolais, le "théâtre de chez nous", est déjà très diffusé notamment au sein des diasporas, mais souffre de manque de moyens financiers et techniques. La Belgique pourrait soutenir la RDC dans le développement d'une industrie cinématographique, en partageant par exemple son expertise technique et son expérience dans le développement de cette industrie, par exemple via la mise la en place d'incitants fiscaux (Tax Shelter).

(R13) FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ DE L'ART AFRICAIN ET CONGOLAIS EN PARTICULIER.

Le marché de l'art et le mécénat en Afrique est très limité. A l'international, l'art africain est valorisé pour ses spécificités (expression d'une réalité africaine méconnue, réalisations de pièces de qualité avec très peu de moyens...). Offrir des débouchés aux artistes africains, par le biais de mécénats (par les entreprises actives en RDC par exemple) ou d'accès aux foires et canaux de vente d'art contemporain, renforcera le secteur et son potentiel de créativité. La Belgique, occupant une place très respectable sur la carte mondiale de l'art contemporain (le Mac's, le SMAK, WIELS, Art Brussels, les nombreuses galeries, etc.), pourrait jouer un rôle important.

MATONGE
PORTE DE NAMUR

4 LES ÉCHANGES HUMAINS

4.1 LES ENJEUX DES ÉCHANGES HUMAINS ENTRE LA BELGIQUE ET LA RDC : PERCEPTION, MESURE ET INTÉRÊT

Dans le cadre des relations belgo-congolaises, discuter des échanges humains nous permet de nous intéresser aux déplacements des ressortissants des deux pays, les motivations de ces mouvements migratoires et le cas échéants de leur installation (et donc la création de diaspora) et surtout la perception de ces mouvements. Les échanges symboliques et langagiers seront aussi évoqués. Avant d'avancer plus loin dans notre propos, trois points se doivent d'être discutés :

- **LA PERCEPTION** : pour les Belgicains (Congolais naturalisés ou non et vivant en Belgique), le terme « immigration » est vécu de manière négative et souvent associé à des adjectifs comme clandestin, illégal, etc. A contrario, les Noko (Belges vivant au Congo) sont considérés comme des expatriés, des personnes ayant fait le sacrifice de quitter leur patrie. En conclusion, il y a une asymétrie dans la perception du départ selon le pays auquel on appartient qui se traduit dans le langage.
  En RDC, il existe peu de littérature scientifique sur ce sujet précis (Martens, Van de Maele, Vertommen, Verhoeven, Ouali, Dryon, 2010). Cela est en soi déjà un indice. En effet, plusieurs articles existent quant aux problématiques d'intégration de la diaspora congolaise dans des pays donnés. Par contre, l'étude de l'impact de cette diaspora sur la RDC est moins courante. Ce constat fait aussi l'intérêt de notre rapport.
  Cette absence de littérature scientifique congolaise sur la question contraste donc avec les études belges et françaises. Ces dernières étudient aussi bien les conséquences de la présence congolaise sur leur territoire que le poids de la diaspora congolaise dans les problématiques de développement. Dès lors, le discours sur la diaspora congolaise reste essentiellement un discours de l'extérieur et dans une moindre mesure un discours des Congolo-congolais. Une question demeure donc d'actualité : ce discours sur la diaspora sert-il les intérêts occidentaux ou congolais ?

- **LA MESURE** : l'examen des mouvements migratoires vu de Belgique est plus aisé compte tenu de la richesse des statistiques existantes. En effet, le décompte de ressortissants Congolais en situation régulière s'effectue via l'Office des Etrangers. Selon l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), et malgré les efforts de la Direction Générale des Migrations (DGM), la comptabilité des Belges en situation régulière reste délicate notamment à cause de facteurs comme la porosité des frontières, le manque de moyens de l'administration publique, etc. (OIM, 2009). De même en Belgique, les départs et les retours ne font pas l'objet de déclaration au Registre national (CELCR, 2009).

- **L'INTÉRÊT DE CETTE PROBLÉMATIQUE** : comprendre les échanges humains entre la Belgique et la Congo permet d'inscrire ces deux pays dans une relation bilatérale gagnante, de proposer des solutions innovantes et réelles et surtout de les positionner de la meilleure manière possible dans la mondialisation. De la relation coloniale dominant-dominé à celle actuelle de l'indifférence contrôlée, il existe une troisième voie constructive et plus moderne qui se bâtit sur des leaders qui se connaissent et s'apprécient, des savoirs qui s'échangent et des cultures qui se rencontrent. In fine, les échanges humains sont le socle de la relation bilatérale, sur lequel d'autres formes d'échanges (diplomatiques, économiques, culturels…) se bâtissent.

Pour analyser les échanges humains, nous parleront d'abord des flux migratoires (ceux qui voyagent) et des diasporas (ceux qui restent).

4.2 CEUX QUI VOYAGENT : LES FLUX MIGRATOIRES

L'histoire des flux migratoires entre la Belgique et le Congo prend ses racines dans la colonisation. Cependant, les mouvements migratoires dans ces deux pays ne sont pas seulement dus à cet épisode commun.

Le Belge est un globe-trotter

Le solde migratoire de la Belgique est négatif : « Si la Belgique est aujourd'hui globalement avant tout un pays d'immigration, les Belges ont malgré tout plutôt tendance à partir du pays » (CECR, 2009). Ce phénomène migratoire a connu deux ralentissements (CECR, 2009) : dans les années 30, la crise économique a contraint de nombreux Belges à revenir dans le Royaume (solde positif de 7.200 Belges) ; en 1960, lors de l'indépendance du Congo, 16.000 Belges sont rentrés. De 1921 à 1939, en dehors de l'Europe (plus précisément la France soit 67,71%), le Congo était la première destination pour 7,56% de Belges qui s'expatrient. Cette tendance continue puisque la RDC (0,81%) reste un des trois pays d'accueil des Belges en Afrique derrière l'Afrique du Sud (2,30%) et devant le Maroc (0,72%).

Le Congolais : des études à l'asile politique et économique

L'immigration congolaise en Belgique est un mouvement historique : d'abord de la colonie vers la métropole ; ensuite, de la périphérie vers le centre (cf. Tableau 1). Elle n'a cessé de croître depuis l'indépendance du Congo le 30 juin 1960. Les étudiants ont constitué la première vague d'immigration, la métropole cherchant à constituer une élite congolaise.

La deuxième vague post-indépendance sera celle des nantis, des travailleurs des agences de l'Etat (ONATRA, SOFIDE, GECAMINES, OGEFREM, etc.), des hommes d'affaires, des touristes, des aventuriers et de ceux qui espèrent une vie meilleure en cela poussés, entre autre, par la musique congolaise *« car l'installation de grands musiciens d'origine africaine et les tournées qu'ils effectuent dans le vieux continent constituent un puissant appel auprès des jeunes désœuvrés restés au pays, l'Occident apparaissant comme le lieu où les opportunités pour les artistes de vivre de leur métier ou de la vente des disques est plus probable»* (Kagné, Martinielli, 2001).

L'échec du régime Mobutu dans les années 90 et la paupérisation du pays poussent vers la voie de l'exil de nombreux congolais.

Le visage des migrations a changé : *« Depuis la fin des années 90 jusqu'à ce jour, la nouvelle catégorie des Congolais naturalisés ou immigrés a pris de l'ampleur. Les retours restent très rares (à l'exception des retours forcés). Ils ne sont pas totalement définitifs puisqu'il s'agit généralement de personnes en ordre de séjour en Belgique qui vont en RDC à la recherche d'opportunités tant dans le secteur privé que public ou dans le milieu des affaires. Généralement, il s'agit des personnes qui peuvent rapidement revenir en Belgique en cas de difficultés quelconques en RDC »* (Muteta, 2005).

4.3 CEUX QUI RESTENT : LES DIASPORAS

Les migrations sont des flux mais aussi des installations : ce sont les diasporas. Par diaspora, il faut entendre des communautés (ou des individus) éloignées de leur pays d'origine. Si les études sur les diasporas étaient focalisées sur l'absence des migrants, force est de constater que maintenant la diaspora consacre l'extraterritorialité de la souveraineté et une véritable double présence. La diaspora annihile la distance entre l'Etat et ses ressortissants notamment grâce à la transmission de la nationalité ou la capacité d'exercice des droits politiques (S. Dufoix, C. Guerassimoff, A. de Tinguy, 2010).

Le Belge est peu présent en Afrique sauf en RDC

5% de la diaspora belge se trouve sur le continent africain et se répartit de manière inégalitaire entre l'Afrique du Sud, la RDC et le Maroc pour un total de plus de 3%. C'est une migration économique bâtie sur l'envie de rechercher plus d'opportunités : *« on n'hésite pas à confier des responsabilités aux jeunes expatriés. En Europe, l'ascenseur social est bloqué »* (Le Vif/2009). Les candidats à l'émigration sont des

jeunes urbains et proviennent de Wallonie (CECR, 2009). En RDC, les membres de la diaspora belge ont tendance à se fréquenter et se réunissent dans les mêmes lieux de divertissement.
Cependant, il faut distinguer deux diasporas : les Congolais naturalisés Belges et les autres Belges. Les premiers se mélangent aisément à la population passant facilement d'un monde à l'autre ; pour les deuxièmes, les frontières ne sont pas étanches mais elles existent.

La diaspora congolaise en pleine mutation

Les premières traces de migrants congolais (même si le pays est encore colonisé) remontent au XIXème siècle : *« Avant 1920, il y avait 1 Africain en Wallonie et 7 dans le Brabant, en majorité des Congolais du sexe masculin. Une population passée à 172 personnes en 1920 »* (Tshini Kueno Ndombasi, 2012).
Les premiers demandeurs d'asile congolais (zaïrois à l'époque) remontent aux années 80. A cette époque, les étudiants congolais voient leurs bourses coupées et sont dans l'incapacité de rentrer au pays. Ils tombent progressivement dans la clandestinité. C'est le temps des aventuriers :

« Les étudiants ont ouvert la voie aux premiers *aventuriers congolais dans ce domaine, constitués de gens qui n'avaient pas de travail au Zaïre, et en général sans diplôme du supérieur et universitaire. La première génération de ceux qui sont partis en Europe pour casser la pierre : kobeta libanga, était censée laver les cadavres des Blancs en Europe (Kosukola bibembe), une profession avilissante »* (Tshini Kueno Ndombasi, 2012).

Ce sont les deuxièmes générations, qui suivront un cursus scolaire belge et parleront les deux langues du pays, qui s'intégreront le mieux. L'existence d'un plafond de verre est reconnue par les autorités et des politiques sociales sont mises en place pour y remédier :
« Les Africains affirment devoir fournir plus d'efforts et faire preuve d'abnégation face aux préjugés et comportements discriminatoires à leur égard pour se frayer un chemin dans presque tous les domaines de la vie en société (travail, logement, éducation, participation politique et sociale)» (Kagné, Martinelli, 2001).

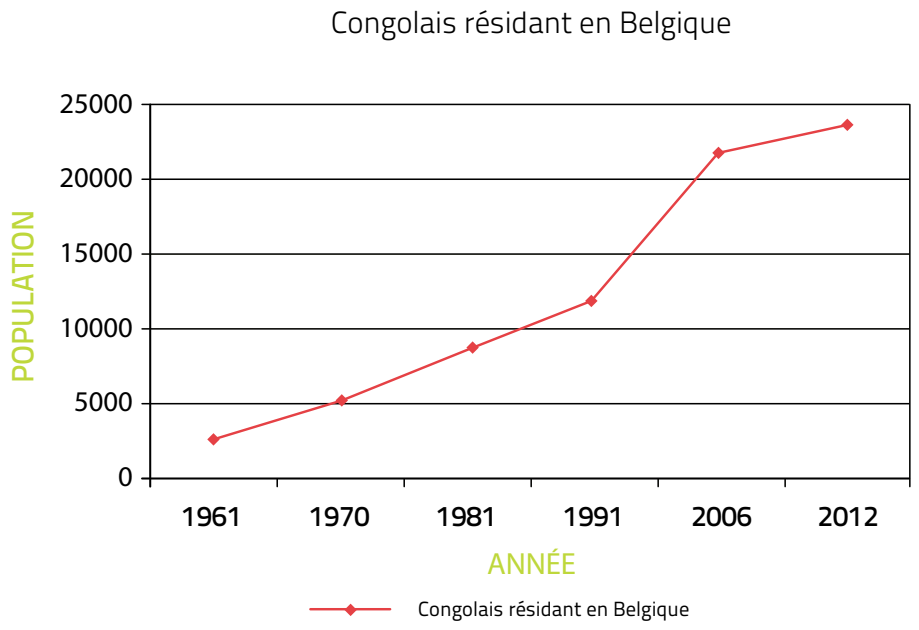

Vivre en Belgique est dans l'imaginaire de ceux qui sont restés la panacée. Même si des documentaires montrent la souffrance et les difficultés qu'il est possible d'éprouver là-bas, le Belgicain est perçu comme un nanti. Pourtant, les primo-arrivants ont du mal à s'intégrer. En effet, ne possédant pas un cursus scolaire belge, leurs diplômes ne sont pas reconnus et ils doivent souvent leur salut au travail manuel. Même si le taux de chômage est en recul chez les Congolais, il reste important : 34,9% en 2007 (Tshingi Kueno Ndombasi, 2012).

Malgré cette réalité, le Congolais en Belgique est celui vers qui s'adressent toutes les demandes financières. La Banque Mondiale a identifié 54 couloirs de transferts composé par 16 pays émetteurs et 17 pays de réception[31]. Le corridor Belgique comprend la RDC et le Maroc. Les migrants congolais participent par le biais de transferts de fond au besoin de leurs familles. Ces transferts s'élevaient à 96.820.000 US $ en 2004 selon la Banque Centrale du Congo. Cependant, certains chercheurs pensent que les transferts par des canaux informels seraient plus importants. Il est très difficile de connaître de manière exacte les montants envoyés et l'affectation de ces sommes par famille (De Bruyn, Wets, 2006). L'impact de ces transferts est clairement positif en termes de consommation mais beaucoup moins en termes d'investissement. En effet, souvent l'argent reçu sert plus à soulager les difficultés du quotidien qu'à mettre en place une unité de production : « L'action des expatriés congolais est restée individuelle et limitée. Elle n'a pas encore réussi à créer des PME et PMI » (Tshini Kueno Ndombasi, 2012).

4.4 LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ENTRE LA BELGIQUE ET LA RDC

D'emblée, il faut préciser que nous ne discuterons que des échanges formalisées entre universités belges et congolaises. Ainsi, échappent à cette analyse les étudiants congolais poursuivant des études en Belgique sans bourse. La coopération universitaire n'influence pas leur cursus universitaire.

Une coopération liée au développement

Depuis 2002, année de la reprise de la coopération bilatérale entre Kinshasa et Bruxelles, la coopération belgo-congolaise en matière d'éducation s'articule en trois axes[32] :

1. L'appui aux infrastructures et aux équipements ;
2. La formation ;
3. Le renforcement des capacités institutionnelles.

La coopération universitaire s'inscrit aussi dans cette logique de développement : «*Contribuer à l'émergence et au renforcement de partenariats et de savoirs qui permettent aux universités du Sud d'assumer leur rôle d'acteurs majeurs du développement de leur pays et de leur région, par la mise à disposition du savoir-faire, des compétences et de l'expertise des universités de la CFB (Communauté française de Belgique)* »[33] .

De manière plus concrète, la coopération universitaire s'appuie sur le soutien de la Belgique aux universités congolaises à travers la mise en place de programmes universitaires, l'octroi de bourses d'études locales et internationales (essentiellement séjours d'études en Belgique) et des projets de partage de savoirs comme l'universiTIC ou le Centre de Documentation de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche à Kinshasa (CEDUSURK). L'objectif est clair : « cours améliorés, corps professoral renforcé, services de base renforcés[34] ».

Doit-on changer de paradigme ?

En faisant des universités congolaises des actrices du développement, la coopération universitaire répond de manière efficiente à l'interrogation suivante : « que peut faire la Belgique pour la RDC en matière d'éducation universitaire ? ». Cependant, cette coopération qui s'inscrit dans l'aide au développement pérennise une vision asymétrique des relations entre Belgique avec celui qui donne d'un côté et celui qui reçoit. Les différents rapports sur la question mettent clairement en exergue que la RD Congo est considérée comme un Etat fragile et dans l'incapacité de définir les politiques d'éducation nécessaires à son développement. De ce fait, l'idée d'un « trade-off » s'éloigne.

L'interrogation qui contribuerait à mettre en place un partenariat gagnant-gagnant est bien celle-ci : « que peut faire la RDC pour la Belgique en matière d'éducation universitaire ? ». La réponse est positive dès que nous sortons de l'exclusivité du développement. Concrètement, il faut qu'une partie des ressources universitaires soient consacrées à exporter le savoir et le savoir-faire congolais notamment pour répondre aux besoins régionaux et belges. Par exemple, Bangalore en Inde, qui, grâce à une politique universitaire volontariste, est devenue un pôle économique et scientifique mondial. Ainsi, Lubumbashi par sa proximité avec les ressources minières ou, Bandunduville et ses terres arables, pourraient constituer dans leurs activités de prédilection des pôles économiques universitaires et économiques.

4.5 RECOMMANDATIONS : RENFORCER LES ÉCHANGES HUMAINS EN RESTRUCTURANT L'ESPACE COMMUN BELGO-CONGOLAIS

Les recommandations qui suivent ont pour objet de proposer une restructuration de l'espace commun belgo-congolais comme socle de la relation belgo-congolaise réinventée. Ce n'est pas une politique de la table rase, mais bien des recommandations pour améliorer l'existant.

(R14) AUGMENTER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ENTRE LA BELGIQUE ET LA RDC

La mobilité des personnes est un pré-requis essentiel au développement des échanges diplomatiques, économiques, culturels, etc. Les démarches consulaires et le coût de la mobilité entre les deux pays sont les principales barrières que nous recommandons de réduire :

- Alléger les procédures et les coûts des visas et entre autres supprimer le visa de séjour pour les étrangers d'origine congolaise (recommandations des Concertations nationales du 5 octobre 2013) ;
- Faire jouer la concurrence en matière de transport aérien et les pouvoirs politiques pour entraîner une diminution des coûts de transports entre Bruxelles et Kinshasa.

(R15) FORMALISER DES RENCONTRES, DE TOUTE NATURE, ENTRE BELGES ET CONGOLAIS ET CRÉER UN INSTITUT DES RELATIONS BELGO-CONGOLAISES

Le substrat de la relation belgo-congolaise est assis sur des échanges multiformes. Il convient de les formaliser à travers :

- des rencontres de jeunes leaders belges et congolais ; la Belgique pourrait d'ailleurs porter cette recommandation au niveau Européen, pour favoriser la rencontre de jeunes Européens et Africains (sur le modèle de l'initiative "Young African Leaders" lancée par le Président Obama) ;
- des jumelages de villes et communes, qui s'accompagnent souvent de nombreux échanges ;
- un programme universitaire d'échanges de type Erasmus ;
- des rencontres économiques de type salon ;
- des rencontres entre diasporas.

La mise en commun de problématiques spécifiques ou communes permet l'émergence de solutions innovantes, inédites ou évidentes pour les uns mais pas pour les autres. Ces rencontres contribueront au renforcement des réseaux belgo-congolais et probablement à des rapprochements politiques et économiques permettant une meilleure insertion dans la mondialisation. Dans ce sens, la création d'un Institut des Relations Belgo-congolaises qui pourrait étudier des sujets d'intérêt dans nos relations bilatérales, nous semble être une piste à envisager.

(R16) RENFORCER LE RÔLE ACTIF ET CONSTRUCTIF DE LA DIASPORA CONGOLAISE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA RDC

Cela passe par un nouveau questionnement du rôle de la diaspora dans le développement du Congo et la mise en place de politiques positives pour la prise en compte des statuts de cette entité : victime, ressource et citoyen.

(R17) FOCALISER LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE SUR LES BESOINS DE DÉVELOPPEMENT DE LA RDC (ÉNERGIE, AGRICULTURE, INFRASTRUCTURES) ET SON OUVERTURE AU MONDE

Il sied de favoriser les échanges universitaires à tous les niveaux, aussi bien estudiantin que professoral. Il s'agit de permettre à des étudiants belges de découvrir la réalité congolaise et de renforcer la présence estudiantine congolaise en Belgique. Par exemple, pour les étudiants belges désireux de se spécialiser en Droit des affaires en Afrique, ils pourraient venir étudier le Droit issu de l'OHADA en RDC.

Dans cette perspective, l'échange universitaire serait considéré aussi bien comme un échange de savoir qu'un apprentissage de la réalité de l'autre.

(R18) EXPLOITER LES NOUVEAUX MÉDIAS ET DIVERTISSEMENTS – DEUX TÉLÉRÉALITÉS : UNE BELGE DIFFUSÉE AU CONGO ET UNE CONGOLAISE DIFFUSÉE EN BELGIQUE

Promouvoir des programmes de divertissement pour modifier la perception des populations immigrées et dédramatiser et de comprendre ainsi les manières de vivre de chacun (voir l'exemple du Chili avec l'émission Les Patiperros).

CONCLUSION

Tout au long de ce rapport, nous avons cherché à partager et illustrer notre conviction qu'une nouvelle forme de relation belgo-congolaise pouvait être envisagée, dans une logique objectivée et "gagnant-gagnant". Non seulement une telle relation nous semble possible, mais le moment nous paraît aussi particulièrement opportun, voire critique, au vu de l'alignement de différents facteurs : l'émergence économique est en train de devenir une réalité dans un certain nombre de pays africains – suscitant l'enthousiasme dans tout le continent, la RDC a franchi une étape cruciale dans la stabilisation du pays avec la déroute du M23, la Belgique est restée engagée sur le terrain congolais et les deux pays peuvent s'appuyer – tant qu'il est encore temps – sur une connaissance mutuelle qui constitue un élément distinctif de leur relation bilatérale. Ce contexte actuel nous semble donc favorable au renforcement de relations belgo-congolaises qui apportent des réponses aux enjeux et intérêts des deux pays.

A l'heure de conclure ce rapport, il nous tient également à cœur d'insister sur le caractère non définitif de ce travail. D'une part, de nombreux aspects de l'analyse méritent très certainement d'être approfondis, comme l'illustrent quelques-unes des questions qui restent posées :

- Comment surmonter, tant du côté belge que congolais, les non-dits de l'histoire coloniale et postcoloniale qui sont encore un frein à des relations dépassionnées ? Comment l'éducation, et en particulier l'enseignement de l'histoire coloniale et postcoloniale, peuvent-ils contribuer à faire évoluer les mentalités et susciter l'intérêt des jeunes sur la question belgo-congolaise ?
- Comment décliner les ambitions souvent décrites comme "belges" de ce rapport dans un contexte institutionnel interne complexe et récemment réformé (6ème réforme de l'Etat), mais également européen (comme par exemple les contraintes liées à l'espace Schengen) ?
- De même, du côté congolais, comment traduire des ambitions décrites comme "congolaises" dans un contexte aussi pluriel et diversifié que celui de la RDC ?

D'autre part, et plus fondamentalement, ce rapport constitue une double invitation. Premièrement une invitation à changer nos mentalités, et à s'appuyer sur les jeunes générations pour le faire : abandonner une mentalité basée sur une conception encore trop souvent paternaliste, d'évolué-évoluant ; au contraire, évoluer vers une conception véritablement moderne, où chacun exprime ses intérêts et cherche un terrain d'entente. Deuxièmement, une invitation à l'action : c'est par des initiatives concrètes, à quelque niveau que ce soit, que l'alignement des intérêts deviendra une réalité.

Par ce rapport, notre objectif n'est donc autre que de susciter l'intérêt et le débat et inspirer des nouvelles initiatives. En effet, nous en sommes convaincus, réinventer les relations belgo-congolaises est une ambition d'intérêt stratégique et à la portée des nouvelles générations de nos deux pays.

NOTES

1 La génération Y est un concept occidental, voir notamment William Strauss, Neil Howe (2000). Millennials Rising: The Next Great Generation. Cartoons by R.J. Matson. New York, NY: Vintage Original.
2 HOLSLAG Jonathan et RENARD Thomas, Trouver notre voie dans un monde fragmenté. Comment un ordre mondial plus compétitif contraint notre société à mieux coordonner son action, Rapport du Groupe du Vendredi à la Fondation Roi Baudouin, 2013.
3 Génération Congo, Newsletter n°2 : « Faire de la RDC un pays émergent : Défis et préalables ».
4 La "malédiction des ressources naturelles" est une théorie économique selon laquelle les pays riches en ressources naturelles connaissent un développement économique inférieur à d'autres pays en raison notamment (1) de l'instabilité (politique, sécuritaire) liée aux luttes pour la captation de la rente, (2) des risques dus à la volatilité des prix des matières premières et (3) de la hausse du taux de change réel dû aux exportations qui détériore la compétitivité de l'industrie.
5 Durant cette période on peut notamment citer : André Lahaye (Conseiller du Ministre de l'Intérieur Damien Kandolo) ainsi que le Colonel Louis Marlière (Conseiller du Colonel Mobutu).
6 La Société d'Elevage du Zaïre.
7 Appartenant au Groupe GIB dont plusieurs magasins furent zaïrianisés en 1974 et partiellement restitués en 1982.
8 Kelly, C., 'Belgian Intervention Policy in the DRC: Causes and Consequences of the Reorientation, 1999-2006", Les Cahiers du RMES, vol.4, n°2, 2007-2008.
9 Ibidem
10 Roosens, C., Lanotte, O., 'Une 'nouvelle' politique Africaine pour la Belgique?", Studia Diplomatica, vol.55, n°5-6, 2002, p 287 in Wilen N., "Tintin is no longer in the Congo – A Transformative Analysis of Belgian Defence Policies in Central Africa", p 97
11 Kelly, C., 'Belgian Intervention Policy in the DRC: Causes and Consequences of the Reorientation, 1999-2006", Les Cahiers du RMES, vol.4, n°2, 2007-2008.
12 Déclaration du 24 janvier 2009, signées par les deux Premier Ministres prévoyant notamment un dialogue permanent, franc, ouvert et constructif, le respect des institutions démocratiques et légitimes des deux états ainsi, enfin, que le principe de l'égalité souveraine des Etats et de la réciprocité.
13 Liste des visites sur la période 2010-2011 :

M. Steven VANACKERE	Vice-PM et Ministre des Affaires étrangères	Juin 2011
M. Rudi DEMOTTE	Ministre-Président de la Région wallonne	Mai 2011
M. André FLAHAUT	Président de la Chambre	Mars 2011
S.A.R. ALBERT II	Roi des belges	Juin 2010
M. Yves LETERME	Premier Ministre	Juin 2010
M. Pieter DE CREM	Ministre de la Défense	Avril 2010
Mme. Joëlle MILQUET	Vice-PM et Ministre de l'Emploi	Mars 2010
Mme. Laurette ONKELINX	Vice-PM et Ministre de la Santé Publique	Février 2010

14 http://countries.diplomatie.belgium.be/fr/republique_democratique_du_congo/cooperation_au_developpement
15 X. ZEEBROEK, le Paradoxe de l'expertise belge, 2009, Note d'analyse, GRIP
16 Kelly, C., 'Belgian Intervention Policy in the DRC: Causes and Consequences of the Reorientation, 1999-2006", Les Cahiers du RMES, vol.4, n°2, 2007-2008.
17 BELGA, Communiqué 65 du 15/06/2009 : La Défense renouvelle son accord de collaboration militaire avec la République Démocratique du Congo
18 Ministère de la Défense, DG COM, Aperçu hebdomadaire des opérations extérieures
19 Wilen N., "Tintin is no longer in the Congo – A Transformative Analysis of Belgian Defence Policies in Central Africa"
20 Banque nationale de Belgique http://www.nbb.be/DOC/DQ/F/DQ3/HISTO/EFM1401.PDF p.7
21 Entre 50 et 60% selon la BNB http://www.nbb.be/doc/ts/indexation/annex13.pdf
22 http://www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/countryinfo/

23 L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a pour principal objectif de remédier à l'insécurité juridique et judiciaire existant dans les États Parties à travers l'Afrique de l'Ouest et Centrale.
24 ZACHARIE Arnaud et JANNE d'OTHEE François, L'Afrique centrale 20 ans après le génocide, La Muette, 2014.
25 http://www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/mdgoverview/overview/mdg1/
26 Les statistiques de la Banque nationale de Belgique n'existent que depuis 1998, ce qui empêche des comparaisons sur des périodes plus longues.
27 Belgicain est un terme informel utilisé en RDC pour définir les personnes d'origine congolaise établies en Belgique, soit de nationalité belge, soit de la diaspora.
28 Le Ducroire est l'assureur-crédit public des exportations belges. Garanti par l'État, sa mission consiste à promouvoir les relations commerciales internationales en proposant aux entreprises et aux banques une couverture d'assurance-crédit à moyen et long termes contre les risques politiques et commerciaux dans le monde entier. La cote actuelle de la RDC est de 6 (7 étant la note la plus mauvaise) et certaines régions (Nord et Sud Kivu et province orientale) se trouvent « off-cover », c'est-à-dire sans couverture possible de la part du Ducroire.
29 Comme souligné, par exemple, par le fond d'investissement King Kuba, l'investissement de capitaux au Congo est fortement limité en raison de l'absence d'une bourse de valeurs permettant aux fonds de se désinvestir de leurs acquisitions dès que la restructuration aura porté ses fruits.
30 Jan Goossens: "L'identité bruxelloise sera toujours faible, hybride", La Libre Belgique, 22 mars 2014
31 http://sendmoneyafrica.worldbank.org/fr/country-corridors
32 Evaluation thématique de la coopération belge au développement dans le secteur de l'éducation - rapport final, 2007.
33 Coopération universitaire institutionnelle - Rapport d'activités, 2011
34 Coopération universitaire institutionnelle - Rapport d'activités, 2011

COPYRIGHTS PICTURES

p 12-13: © MRAC
p 14-15: © MRAC
p 18: © Belga
p 24-25: © Belga
p 30: © Belga
p 34-35: Shutterstock - © Vladiwelt
p 36-37: Coup Fatal © Chris Van der Burght
p 41: Coup Fatal © Chris Van der Burght
p 42-43: © ReflexCity

BIBLIOGRAPHIE

BRAECKMAN Colette,
Le carnet de Colette Braeckman,
http://blog.lesoir.be/colette-braeckman.

BRAECKMAN Colette,
L'homme qui répare les femmes. Violences sexuelles au Congo. Le combat du docteur Mukwege, GRIP, 2012.

BUCYALIMWE MARARO Stanislas,
Le « Noko » vu par son « Neveu » : Une vue congolaise sur les relations belgo-congolaise. Commentaire sur l'article de Jean-Claude Willame, L'Afrique des Grands-Lacs, Annuaire 2008-2009.

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR), Gédap, La migration des Belges, Journée internationale des migrants, 2009, (http://www.diversite.be/diversiteit/files/File//Migratie/MigrationdesBelgesFR.pdf).

Commission universitaire pour le développement (CUD), Coopération universitaire institutionnelle, pôles de formations spécialisées, Rapport d'activités, vol. 1, 2011.

DEIBERT Michael,
The Democratic Republic of Congo. Between hope and despair, Zed Books, 2013.

DUFOIX Stéphane, GUERASSIMOF Carine, DE TINGUY Anne (dir), Loin des yeux, prés du cœur, L'Etat et ses expatriés, Presses de Sciences Po, 2010.

DUPOUX Patrick et autres collaborateurs, Winning in Africa. From trading posts to ecosystems. The Boston Consulting Group, 2014.

GENERATION CONGO, Newsletter n°1 : « La RDC Notée B3 par Moody's : Implications et perspectives », Décembre 2013.

GENERATION CONGO, Newsletter n°2 : « Faire de la RDC un pays émergent : Défis et préalables », Mai 2014.

HOLSLAG Jonathan et RENARD Thomas, Trouver notre voie dans un monde fragmenté. Comment un ordre mondial plus compétitif contraint notre société à mieux coordonner son action, Rapport du Groupe du Vendredi à la Fondation Roi Baudouin, 2013.

KAGNÉ Bonaventure,
MARTINIELLI Marco, L'immigration subsaharienne en Belgique, Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 16, n° 1721, 2001.

KELLY Catherine,
Belgian Intervention Policy in the DRC: Causes and Consequences of the Reorientation, 1999-2006, Les Cahiers du RMES, vol.4, n°2, 2007-2008.

KOVAR Robert,
La « congolisation » de l'Union Minière du Haut Katanga, In: Annuaire français de droit International, 1967, N°13.

MARTENS A.,
VAN DE MAELE M., VERTOMMEN S., VERHOEVEN H., OUALI N., DRYON Ph., Discriminations des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale, KUL - ULB, 2010.

Ministère [belge] de la Coopération au Développement, Coopération belgo-congolais. Programme Indicatif 2010-2013, 2009.

MOVA SAKANYI Henri et TAMBWE Eddie,
50 ans de relations belgo-congolaise. Rétrospective et perspectives, L'Harmattan, 2011.

MUTETA Nadine,
Transferts financiers des migrants congolais, de la Belgique vers la République Démocratique du Congo, Etude menée dans le cadre du programme VALEPRO d'OCIV / Migration et Développement, 2005.

NDOMBASI Tshini Kueno,
La diaspora congolaise : un plus ou un moins pour la RDC ?, 2012 (http://www.congovision.com/nouvelles2/Dr_Ndombasi_diaspora_congolaise.pdf).

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Migration en République Démocratique du Congo, Profil National 2009, 2010.

PNUD,
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en RDC, 2014. (http://www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/countryinfo/)

ROOSENS Claude et LANOTTE Olivier, Une 'nouvelle' politique Africaine pour la Belgique, Studia Diplomatica, vol.55, n°5-6, 2002.

Send Money Africa, une initiative de la Banque Mondiale, http://sendmoneyafrica.worldbank.org/fr.

VAN REYBROUCK David,
Congo, Une histoire, Actes Sud, 2012.

WILEN Nina,
Tintin is no longer in the Congo. A transformative analysis of Belgian defence policies in central Africa, Royal Military Academy, 2013.

World Bank. Congo, Democratic Republic of - Country Assistance Strategy for the period FY13 - FY16. Washington, DC: World Bank, 2013.

YAMBUYA LOTIRA KIBESI Pierre,
Le développement de la RDC par la Direction Générale des Migrations, 2003, (http://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/4660/3749.pdf?sequence=1).

ZACHARIE Arnaud et JANNE d'OTHEE François, L'Afrique centrale 20 ans après le génocide, La Muette, 2014.

ZEEBROEK Xavier, Le paradoxe de l'expertise belge sur le Congo, Note d'analyse, GRIP, 2009.

A PROPOS DES AUTEURS

NICOLAS BAISE

(membre du Groupe du Vendredi)

Nicolas est Principal au Boston Consulting Group où il conseille les directions d'entreprises belges et internationales sur des questions stratégiques, organisationnelles ou opérationnelles et accompagne ces organisations dans d'importants chantiers de transformation. Actuellement basé à Bruxelles, il a également exercé ces activités à Mumbai (Inde). Engagé dans l'associatif, Nicolas a présidé le mouvement des Kots à Projets de l'UCL et a été vice-président de l'Assemblée Générale des Etudiants de Louvain. Il a également travaillé en Afrique pour l'ONG Louvain Coopération au Développement. Nicolas est Ingénieur de Gestion (UCL) et détient un Master in International Management de la Community of European Management Schools (CEMS).

JONATHAN HOLSLAG

(membre du Groupe du Vendredi)

Jonathan enseigne les relations internationales à la VUB. Ses recherches portent sur l'Asie et la place qu'occupe l'Europe dans un ordre mondial en constante mutation. Il a publié plusieurs livres, des dizaines d'articles scientifiques ainsi que des cartes d'opinion dans des journaux tels que le Financial Times, le Guardian et l'International Herald Tribune. Jonathan a conseillé plusieurs institutions européennes, des États membres et des entreprises multinationales. Il a été actif comme bénévole au sein de diverses organisations sociales et a un temps donné des cours dans l'enseignement secondaire.

MADIMBA KADIMA-NZUJI

(membre de Génération Congo)

Madimba est actuellement Directeur des Relations Publiques à l'agence de communication OPTIMUM CORPORATE COMMUNICATION. Passionné de littérature et juriste de formation, Madimba a d'abord été enseignant à l'Université Libre Internationale de Bruxelles, avant de rentrer à Kinshasa pour être chargé de cours à l'Université Libre de Kinshasa et pigiste pour le magazine OPTIMUM. Il a été membre et président du Rotaract (1992-2002). Actuellement, il est membre de l'INEADEC, du GRED et de Génération Congo. Madimba est titulaire d'un DES en Droit économique (2003) et termine un doctorat à l'Université catholique de Louvain en Droit économique international.

BLAISE MBATSHI

(membre de Génération Congo)

Blaise est Fondateur et Managing Partner de BMCG – Management Consultants, une société, basée à Kinshasa, qui est spécialisée dans le conseil en gestion et dans l'accompagnement des entreprises étrangères en RDC. Blaise a commencé sa carrière chez PricewaterhouseCoopers Advisory à Bruxelles et a, par la suite, notamment été Conseiller du Ministre congolais des Hydrocarbures. Blaise a été membre du Parlement Jeunesse de la Communauté de française de 2003 à 2006 et Président de l'Association Congolaise des Etudiants de Louvain (2002-2003). Il est Ingénieur de Gestion de la Louvain School of Management (2005).

SYLVAIN MUDIKONGO

(membre de Génération Congo)

Sylvain est Directeur Exécutif en charge de l'Afrique dans la banque d'investissement russe VTB Capital. Il a travaillé respectivement dans les banques d'affaires Morgan Stanley et Bank of America à Londres ainsi que UBS à Chicago. En parallèle de sa carrière professionnelle, Sylvain est très impliqué dans les think tanks Chatham House à Londres ainsi qu'au Club of Rome de Winthertur. Sylvain est ingénieur en robotique de la King's College de Londres.

FRANÇOIS TOUSSAINT

(membre du Groupe du Vendredi)

François est conseiller à l'Institut Emile Vandervelde, think tank du Parti Socialiste. Avant cela, il était Associate Director d'Interel Belgium où il conseillait des entreprises en affaires publiques et communication. En 2007, il a reçu le Prix « Esprit Européen » de la Fondation Bernheim. Actif dans l'associatif, François a créé le Kot à Projets Droits de l'Homme à l'UCL, a présidé le Parlement Jeunesse de la Communauté française. François est licencié en droit (FUNDP, UCL et ICADE-Madrid) et détient un master internationale betrekkingen en diplomatie (Universiteit Antwerpen).

COLOFON

Série

Friday Group, en collaboration avec Génération Congo
Réinventer les relations belgo-congolaises :
une ambition des nouvelles générations

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel: *De Belgisch-Congolese betrekkingen heruitvinden: een ambitie van de nieuwe generaties*

Une édition de la Fondation Roi Baudouin,
rue Brederodestraat 21 à 1000 Bruxelles

Auteurs

Pour le Groupe du Vendredi:
Nicolas Baise, Jonathan Holslag, François Toussaint

Pour Génération Congo:
Madimba Kadima-Nzuji, Blaise Mbatshi,
Sylvain Mudikongo

Traduction

Home Office

Coordination pour la Fondation Roi Baudouin

Brigitte Duvieusart

Conception graphique et mise en page

PuPil

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be et sur le site www.fridaygroup.be

Dépôt légal

FR: D/2848/2014/19
NL: D/2893/2014/20

N° de commande

FR: 3237
NL: 3236

Juin 2014

NORTH
SEA
Bruges
Gent
FRANCE

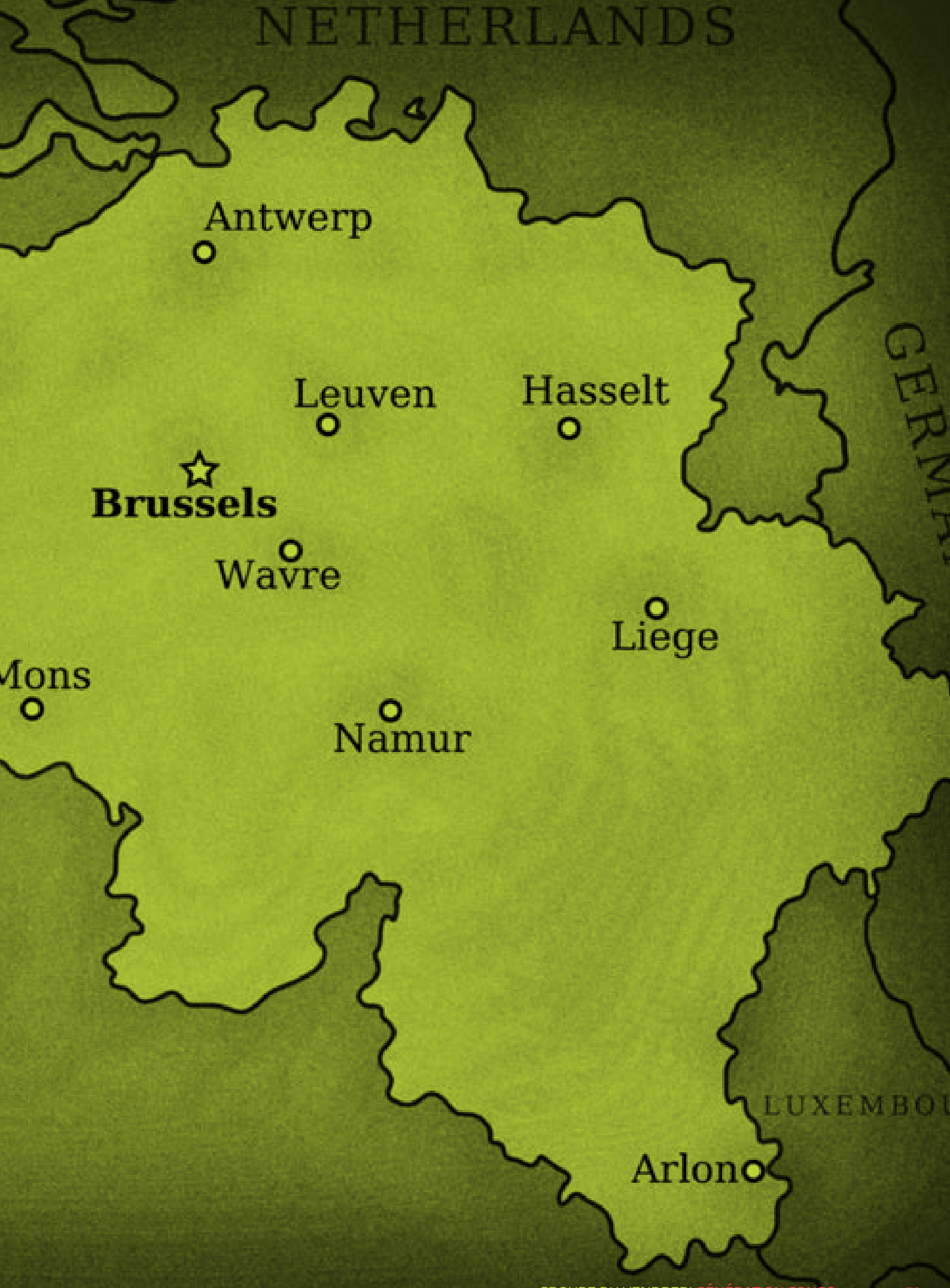
NETHERLANDS
Antwerp
Leuven
Hasselt
Brussels
Wavre
Liege
Mons
Namur
Arlon

Fondation
Roi Baudouin
Agir ensemble pour une société meilleure

GENERATION
CONGO

GROUPE DU
VENDREDI